Nations Unies

S/PV.4515



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4515e séance

Jeudi 18 avril 2002, à 15 heures

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Chen Xu
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/431)

02-34040 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/431)

Le Président (parle en russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, de la Mongolie, du Maroc, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, du Soudan, de la Tunisie et des Émirats arabes unis des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jacob (Israël) prend place à la table du Conseil ; M. Baali (Algérie), M. Chowdhury (Bangladesh, M. Fonseca (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Requeijo Gual (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Sharma (Inde), M. Hidayat (Indonésie), M. Aldouri (Iraq), M. Haneda (Japon), M. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Zainuddin (Malaisie), M. Enkhsaikhan (Mongolie), M. Bennouna(Maroc), M. Ahmad (Pakistan), M. Al-Bader (Qatar), M. Rashwain (Arabie saoudite), M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Arias (Espagne), M. Erwa (Soudan), M. Mejdoub (Tunisie) et M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 18 avril 2002 qui sera publiée sous la cote S/2002/439 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui jeudi 18 avril 2002 à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande datée du 17 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2002/431.

Je voudrais dire, d'emblée, que le Conseil se réunira jusqu'à 19 heures. Après quoi, s'il reste encore des orateurs sur ma liste, nous reprendrons la séance demain matin.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Observateur permanent de la Palestine. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir, sur la demande du Groupe arabe, convoqué cette réunion.

Pour la vingtième journée consécutive, l'agression militaire israélienne massive se poursuit contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, malgré les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, et en dépit des appels lancés de tous les coins de notre planète demandant un terme à

l'agression israélienne et le retrait immédiat des forces israéliennes d'occupation des villes, des villages et des camps palestiniens qu'elles occupent depuis le début de cette dernière agression militaire.

Au fur et à mesure que le temps passe, les terribles conséquences de l'agression israélienne apparaissent au grand jour, plus particulièrement la situation humanitaire choquante qui prévaut sur le terrain. Les forces israéliennes ont commis des violations flagrantes à la Convention de Genève de 1949, notamment le meurtre prémédité de civils, ainsi que des actes de destruction massifs et de grande portée.

Les crimes de guerre perpétrés par Israël s'inscrivent dans un plan prémédité dont l'objectif est de détruire non seulement l'Autorité palestinienne mais aussi les infrastructures palestiniennes en vue d'anéantir le présent et l'avenir mêmes du peuple palestinien. Dans le camp de réfugiés de Djénine, les horreurs commises par Israël ont été encore plus graves : on a appris qu'il y avait eu d'énormes massacres perpétrés contre les habitants du camp, y compris des femmes et des enfants. Des hélicoptères ont lancé des missiles contre ce camp d'un kilomètre carré où vivent 15 000 personnes. Des maisons ont été détruites au bulldozer, souvent alors que les habitants se trouvaient encore à l'intérieur. L'horreur de ce crime s'est encore aggravée quand pendant plus de 10 jours, les forces d'occupation ont empêché la Croix-Rouge internationale, le Croissant-Rouge palestinien, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations humanitaires, d'entrer dans le camp ou de fournir quelque aide d'urgence que ce soit.

De ce fait, les blessés ont souffert sous les débris, les morts sont restés là où ils sont tombés et les cadavres n'ont pas pu être récupérés par leur famille.

Même maintenant, les forces d'occupation imposent des restrictions strictes relativement à l'entrée dans le camp d'aide humanitaire, de vivres et de fournitures médicales, ainsi que des médias, d'équipes spécialisées et de l'équipement nécessaire. Ce fait en soi constitue un crime de guerre dont les auteurs doivent être traduits en justice.

Par le passé, nous avons demandé aux États du monde d'inculper le général Shaul Mufaz, Commandant des Forces de défense israéliennes, pour le meurtre de civils. Nous réitérons cette demande et nous mentionnons en particulier les commandants des unités militaires qui ont participé au massacre dans le camp de Djénine. Au cours des années, de nombreux massacres ont été perpétrés contre le peuple palestinien, de ceux de Deir Yassin et de Kafr Kassem à celui de Khan Younis. Tous ces massacres étaient directement liés entre eux, et ils avaient un lien direct avec une personne : Ariel Sharon – le colonel Sharon à Qibia et le Ministre de la défense Sharon à Sabra et Chatila. De tels massacres ne doivent pas se reproduire. La communauté internationale doit veiller à ce qu'ils ne se reproduisent pas et, pour ce faire, il faut d'abord qu'elle adopte une position vraie et sérieuse face au massacre de Djénine.

Permettez-moi d'être clair. Premièrement, à Djénine, il y a eu un massacre, quel que soit le nombre de victimes. Deuxièmement, des crimes de guerre ont été perpétrés partout ailleurs et non pas seulement à Djénine. On a tiré sur des zones civiles, y compris des zones densément peuplées, avec de l'artillerie lourde, provoquant ainsi une destruction ahurissante et à grande échelle. Même les villes anciennes de Naplouse, de Djénine et de Bethléem ont été rasées. Des réseaux d'approvisionnement en eau et d'électricité, des routes, des bâtiments et divers ministères avec tous leurs dossiers et toutes leurs archives ont été détruits. Les hommes ont été rassemblés, enlevés et détenus – ils sont actuellement environ 5 000 dans des camps de détention de masse. Plus d'un million de Palestiniens ont été soumis à des représailles collectives qui se poursuivent toujours, y compris un couvre-feu et à la privation de leurs besoins essentiels. Puis il y a, à Ramallah, le siège militaire du quartier général du Président Arafat, chef de notre peuple et symbole national, ainsi que le siège de la basilique de la Nativité à Bethléem, où Jésus-Christ est né.

Mis à part le fait que tout cela est politiquement inacceptable, que la situation des assiégés est intenable sur le plan humanitaire, et qu'il s'agit d'une violation grave et flagrante des normes du droit internationale, même des normes religieuses, il est vraiment honteux que certaines parties semblent apparemment accepter les conditions qu'impose Israël pour mettre un terme aux sièges. Ces conditions constituent, en elles-mêmes, des violations graves de la quatrième Convention de Genève : déportation de Palestiniens se trouvant dans la basilique de la Nativité, et violation de ce qui reste des accords entre les deux parties, comme l'exigence

d'obtenir la remise de certaines personnes appartenant au Cabinet du Président. Nous condamnons fermement cette position. Nous condamnons tout appui apporté à cette position israélienne, qui constitue une escalade de son rejet des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. La partie palestinienne n'acceptera aucune négociation sur l'application de ces résolutions, ni aucune condition à cet égard. Nous insistons pour qu'elles soient mises en oeuvre immédiatement.

Il y a une semaine à Madrid, en présence du Secrétaire général, le « quatuor » a adopté une déclaration importante en ce sens. Le même jour, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration appuyant cette déclaration du « quatuor » et insistant sur la mise en oeuvre immédiate des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Cette déclaration a fait naître en nous l'espoir. Avec nos frères arabes, nous avons accepté de reporter notre demande en vue d'une action du Conseil de sécurité jusqu'à ce des résultats soient visibles à l'horizon.

On sait également que le Secrétaire d'État américain, M. Colin Powell, s'est rendu dans la région pour tenter de mettre fin à la détérioration, de maîtriser la situation et de donner un nouveau souffle à la voie politique. Pour notre part, nous avons exprimé notre volonté de coopérer pleinement avec M. Powell en vue d'une mise en oeuvre immédiate des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), ainsi que sur le front politique.

Pour leur part, M. Sharon et le Gouvernement israélien ont pris toutes les positions nécessaires pour s'assurer que la mission du Secrétaire d'État serait un échec, y compris en refusant de se retirer des villes palestiniennes et en faisant la sourde oreille pendant 14 jours à l'appel lancé par M. Bush pour qu'ils mettent fin à leurs opérations militaires et commencent à se retirer. Pire encore, ils ont refusé de se retirer même après l'arrivée du Secrétaire d'État. Ils ont continué de créer de nouveaux faits sur le terrain, notamment en assiégeant des villes desquelles ils s'étaient déjà retirés et en continuant de mener des opérations militaires, d'occuper d'autres villes et d'assiéger le quartier général du Président Arafat et la basilique de la Nativité. La partie israélienne a rejeté ouvertement les résolutions du Conseil et les appels lancés par les dirigeants du monde. Elle poursuit son agression, tout en faisant fi de la volonté du Conseil de sécurité, du droit international et du droit international humanitaire.

La question qui se pose maintenant est celle-ci : qu'entend faire le Conseil de sécurité? À notre avis, il doit invoquer le Chapitre VII de la Charte pour faire en sorte que ses résolutions soient mises en oeuvre. Le moins que l'on puisse espérer c'est que le Conseil fera preuve de sérieux quant au degré d'application de ses résolutions et s'agissant de condamner les crimes perpétrés par la partie israélienne. En ce moment, nos attentes sont minimales. Nous demandons au Conseil d'étudier, puis d'adopter le projet de résolution dont il est saisi, publié sous la cote S/2002/363.

Le Secrétaire général a exprimé à maintes reprises des positions claires concernant la tragédie en cours, et a notamment demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent. Son action découle sans aucun doute de ses grandes responsabilités morales et politiques. Nous saluons le Secrétaire général, et nous demandons au Conseil de lui répondre, comme il l'a toujours fait. Aujourd'hui, le Secrétaire général a fait un exposé très détaillé sur sa position claire, selon laquelle le Conseil de sécurité doit créer une force multinationale crédible et efficace, composée d'États prêts à y participer, qui devrait être déployée dans les territoires palestiniens, tout cela en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte.

Nous avons toujours demandé une présence internationale dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. À de nombreuses reprises, nous avons cherché à coopérer avec un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, y compris les membres du groupe de concertation du Mouvement des pays non alignés et la France, afin de travailler à la formation d'une force d'observation, ou même d'une force d'observateurs civils. Malheureusement, nous n'y sommes jusqu'ici pas parvenus.

Nous sommes maintenant d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les observateurs ne pourront pas remplir la mission requise. Nous demandons au Conseil de sécurité de répondre rapidement au Secrétaire général et d'adopter sa proposition concrète à cet égard. L'Autorité palestinienne doit avoir la possibilité de reconstruire ses infrastructures, y compris son appareil de sécurité. Une certaine protection doit être assurée à notre peuple et une certaine confiance dans la paix doit être rétablie en son sein. Les deux parties doivent décider de mettre en œuvre ce qui a été convenu jusqu'ici pour trouver un climat politique et un moyen qui peut être réalisé à travers la proposition du Secrétaire général.

Nous voudrions exprimer notre satisfaction face à la compréhension largement répandue qu'il est nécessaire d'aborder toutes les questions, y compris les questions de sécurité et de politique. Nous nous félicitons des déclarations relatives à la nécessité de réactiver la piste politique afin de réaliser la vision de deux États, palestinien et israélien.

Nous avons été récemment informés de l'idée d'une conférence internationale. À ce stade, je ne vais pas reprendre les déclarations ridicules qui sont faites par la partie israélienne au sujet de la participation de la partie palestinienne. Franchement, de telles déclarations ne peuvent être prises au sérieux. Je veux cependant aborder cette idée elle-même. C'est une idée que la partie arabe et palestinienne a émise dans le passé.

Toutefois, je serai clair à ce sujet. Une telle conférence doit, en premier lieu, être internationale, ce qui signifie une participation entière des membres du « quatuor » – l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne –, ainsi que d'autres. Deuxièmement, la conférence doit aborder tous les aspects du problème du Moyen-Orient, y compris le volet syrio-israélien. Troisièmement, et c'est le plus important, cette conférence doit être basée sur une vision politique globale et détaillée, sur laquelle il faut se mettre d'accord avant la convocation de la conférence. Cette conférence ne doit pas être un simple mécanisme, mais plutôt présenter un plan global et substantiel. Le fond, je le souligne, doit venir en tout premier lieu. Ensuite, on pourrait convoquer une conférence réussie menant à une négociation entre les parties sur les détails, et travaillant rapidement à un règlement final.

Nous sommes d'accord avec ceux qui parlent de la nécessité de trouver un moyen de réconcilier les résolutions traditionnelles du Conseil de sécurité, 242 (1967) et 338 (1973), et les nouvelles initiatives, y compris la déclaration de M. Powell à Louisville, la résolution 1397 (2002) et l'initiative du Prince Abdallah, devenue ensuite résolution du sommet arabe. Nous devons trouver cette route. C'est la route qui mène à une solution et à la paix. C'est une route qui permet de mettre en oeuvre la proposition du Secrétaire général lancée aujourd'hui.

Je dois répéter à ce stade que la première, et en fait la seule mesure nécessaire maintenant est l'application immédiate des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), en ce qui concerne notamment le retrait immédiat israélien des villes palestiniennes, ce qui ouvrirait la voie à la situation sur le terrain d'avant septembre 2000. Faute de quoi, on ne saurait discuter d'aucune autre étape. En l'absence de cette mesure, je crains que M. Sharon et son gouvernement ne nous amènent tous dans la région et peut-être même en dehors de la région, au bord du précipice.

Faisons tous en sorte que cela ne se produise pas.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Ceux qui sont vraiment intéressés par l'instauration de la paix au Moyen-Orient doivent aujourd'hui réfléchir attentivement aux mesures qui renforceraient ce processus, et à celles qui seraient contre-productives.

Les Israéliens aussi bien que les Palestiniens ont affirmé leur accord sur certains principes. Au début du processus de paix d'Oslo, et à de nombreuses reprises depuis, les Palestiniens se sont engagés à renoncer au terrorisme et à la violence. Chacun admet qu'ils ont échoué sur ce point.

Les deux parties ont déclaré qu'elles acceptaient les plans Tenet et Mitchell sous tous leurs aspects. Et Israël a accepté la proposition de rapprochement Zinni en tant que moyen d'y arriver, conformément à la résolution 1402 (2002). Les Palestiniens n'ont pu en faire autant.

Israël achève actuellement son retrait des villes palestiniennes conformément à la résolution 1402 (2002) et il continuera de le faire dans les jours à venir. Mais n'oublions pas que la résolution 1402 (2002) ne demandait pas un retrait dans le vide, et les Palestiniens, défiant le Conseil, n'ont même pas su prendre des mesures minimales dans l'application de cette résolution, y compris un cessez-le-feu significatif et la fin du terrorisme et de l'incitation.

Quelle devrait être la réponse du Conseil à cette situation? Est-ce d'adopter des résolutions encore plus unilatérales et de faire des concessions politiques face à la terreur? Nos objectifs sont-ils poursuivis en formulant de nouvelles et plus grandes exigences à l'égard d'Israël tout en ignorant systématiquement l'échec des Palestiniens à faire la seule chose à laquelle ils se sont eux-mêmes engagés de manière répétées – c'est-à-dire mettre fin à la violence et la terreur? Nous

pouvons certainement convenir que nos objectifs ne sont pas favorisés de cette manière.

L'emploi du terme « massacre » dans le contexte de la bataille qui a eu lieu à Djénine est bien sûr politiquement avantageux pour la partie palestinienne. Il constitue une déformation qui vise à créer une équivalence morale entre les attentats-suicide, qui visent délibérément des civils, et le soldat dont la mission est de protéger de ces attentats-suicide.

Ce qui s'est passé à Djénine, c'était un échange intense de coups de feu entre soldats israéliens et terroristes palestiniens. Le nombre de victimes communiqué – par opposition au nombre allégué–,les 23 soldats israéliens morts, les bâtiments piégés et les corps, tout témoigne de ce fait. Les prétendus récits de massacres ont été contredits par les faits, comme l'ont confirmé des journalistes étrangers, et des sources telles que le *Washington Post*, *Newsday* et *CNN*. Le Conseil de sécurité ne mettra rien à son actif en acceptant pour établies des allégations infondées et déformées.

Les véritables massacres sont commis par les auteurs d'attentats à la bombe qui se font exploser au milieu de nombreux civils israéliens. Il n'est pas exagéré de les décrire comme tels. Ils ne recherchent pas des terroristes, ne confisquent pas des armes illégales; ils cherchent des hommes, des femmes et des enfants à tuer. Pour ceux qui se préoccupent du respect du droit humanitaire, la véritable question au sujet de Jenin et des autres villes et camps de réfugiés palestiniens concerne la façon dont ces zones civiles sont devenus en premier lieu des centres d'activités terroristes. En dépit de dispositions claires du droit international humanitaire, et des résolutions répétées du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 1296 (2000) et 1208 (1998), le caractère civil de ces camps de réfugiés a été gravement altéré.

Est-ce que l'on s'interroge sur la manière dont des stocks considérables d'armes et d'explosifs, et des usines de fabrication de bombes peuvent exister dans ce qui devrait être un camp de réfugiés civils, administré par les Nations Unies? Durant des semaines, des mois et des années, alors que les terroristes s'armaient et s'installaient dans ces camps, nous n'avons pas beaucoup entendu la communauté internationale, les Nations Unies ou des institutions humanitaires s'exprimer. Ce n'est que maintenant, après que des massacres terroristes ont forcé la main à Israël, que de nombreuses voix s'élèvent, accusant Israël pour ses actions au lieu d'accuser les terroristes.

Israël abhorre le fait qu'il ait été forcé de recourir à la violence face à l'incapacité abjecte des Palestiniens à respecter leurs engagements. Nous avons l'obligation, au titre du droit international – et en dépit d'allégations, nous avons fait tout notre possible, dans des conditions extrêmement difficiles – pour protéger les civils et le personnel international qui se trouvaient en danger du fait de la situation sur le terrain. Je pourrais citer maints exemples de pays qui ont mobilisé leurs forces contre le terrorisme de façon nettement moins prudente et moins sélective, et qui ont agi sans la surveillance du Conseil de sécurité.

Personne ne peut nier le fait que la situation soit difficile et que des civils aient souffert. Tout doit être fait pour assurer leur protection, et cela doit sûrement commencer en mettant fin une fois pour toutes à l'utilisation par les terroristes de civils et d'installations civiles.

La déformation des faits et les abus contre des biens civils sont très clairement illustrés par la situation qui prévaut dans l'Église de la Nativité, à l'intérieur de laquelle des hommes armés continent de tirer sur des soldats israéliens. Tant le droit coutumier que le droit classique énoncent clairement que l'utilisation de biens culturels, tels que des lieux saints, en appui à une attaque militaire constitue un crime de guerre. En fait, le droit international indique clairement – comme l'ont fait des nombreux États, y compris des membres de ce Conseil – que lorsque de tels biens sont utilisés illégalement à des fins militaires, ils perdent leur protection en tant que biens culturels et deviennent des cibles militaires légitimes.

En dépit de cela, Israël n'a pas répondu par les armes aux hommes armés qui tiennent en otage l'Église de la Nativité, mais nous essayons plutôt de négocier avec ceux qui s'y cachent pour trouver une solution non violente au siège de l'Église. Ceux qui se trouvent à l'intérieur n'ont montré pour l'instant aucun intérêt à mettre fin à la crise de façon pacifique. Et là aussi, le Conseil de sécurité ne se rendra pas service en acceptant comme des faits des allégations sans fondement et dénaturées.

Au cours de la visite du Secrétaire d'État Powell dans la région, des progrès ont été réalisés. Nous espérons que ses efforts continus et l'engagement du Gouvernement américain permettront aux parties de

reprendre la bonne voie. À cet égard, nous espérons qu'il y aura une réponse positive à l'initiative du Premier Ministre Sharon qui propose de tenir une conférence de paix, à ses commentaires positifs relatifs à la proposition de paix saoudienne et à sa volonté de négocier avec les dirigeants arabes modérés.

La visite de M. Powell a également pu apaiser quelque peu la situation à la frontière nord, en dépit de l'inaction du Conseil. Cela ne veut pas dire que la situation a été réglée, il s'en faut de beaucoup. Les actes de belligérance du Hezbollah se poursuivent. Le Gouvernement libanais doit, en vertu de ses obligations internationales, corriger immédiatement cette situation et prévenir tout reprise des attaques illégales du Hezbollah le long de la Ligne bleue.

Le Conseil doit également garder à l'esprit que durant la période où des attaques du Hezbollah ont eu lieu, une présence militaire armée internationalement reconnue dans la région n'a pu faire cesser ces attaques. En fait, en dépit du retrait intégral confirmé d'Israël et de la présence de la FINUL, le terrorisme en provenance du Liban a continué pratiquement sans relâche.

Existe-il une raison légitime de penser qu'une telle présence, si elle existait dans les territoires palestiniens, engendrerait une situation différente? Est-ce qu'une force internationale confisquerait des armes illégales, intercepterait des auteurs d'attentats-suicide et rechercherait des explosifs? Arrêterait-elle les versements faits par le Président Arafat lui-même aux auteurs d'attentats-suicide? Ferait-elle autre chose que dissuader les actions israéliennes tout en permettant au terrorisme palestinien de se poursuivre sans entrave, en violation des accords signés et de la résolution 1373 (2002), avec la protection d'un bouclier disposant d'une caution internationale?

Comme l'indique le rapport Mitchell, et comme l'ont redit pratiquement tous les membres de la communauté internationale, la présence internationale ne pourrait avoir aucun rôle utile et ne peut voir le jour sans l'accord des parties. Israël a clairement indiqué que nous acceptons l'idée d'une tierce partie, d'une équipe de surveillance américaine chargée de contrôler l'application de Tenet et Mitchell, et nous étions prêts à envisager favorablement une présence internationale dans le contexte d'un règlement d'ensemble. Mais nous ne pouvons avoir confiance en une présence internationale vigoureuse qui pourrait ne pas être efficace face à une stratégie continue de terrorisme palestinien.

Si les deux parties ont accepté la vision énoncée dans la résolution 1397 (2002) de deux États vivant côte à côte, dans des frontières sûres et reconnues, si elles ont accepté Tenet et Mitchell, comment avons-nous pu arriver à la présente situation?

Israël n'est pas en guerre avec le peuple palestinien, et nous ne sommes pas en guerre contre l'aspiration palestinienne à un État. Nous l'avons prouvé à Camp David et à Taba. Nous sommes en guerre contre la terreur et ceux qui sont décidés non à créer l'État palestinien, mais à détruire l'État juif. Il est temps que la communauté internationale accepte le fait que malheureusement, cette attitude de rejet existe aux échelons les plus élevés de l'Autorité palestinienne.

Permettez-moi d'en donner seulement un exemple, des extraits d'un document en date du 13 septembre 2001 du bureau du Président Arafat, adressé à d'éminents citoyens israéliens arabes, le Président Arafat les exhorte à soutenir l'intifada, à « dessiner avec le sang la carte d'une patrie », et à poursuivre la résistance inébranlable dans « les villes occupées depuis 1948 ». Le Président Arafat écrivait :

> « Cela continuera d'être l'intifada du peuple et une explosion de sang ... Cela continuera d'être une intifada prolongée de rage ... une intifada prolongée d'indépendance ... une intifada de générations innombrables, qui continuera jusqu'à la réalisation de notre rêve national suprême. »

Est-ce la voix de la modération et de la coexistence chez eux avec lesquelles Israël est censée faire la paix? Est-ce le langage de quelqu'un qui a renoncé à la violence et au terrorisme, qui cherche à négocier une solution de compromis?

Le Conseil ne servira pas la cause de la paix au Moyen-Orient en condamnant les actions israéliennes tout en fermant les yeux sur la violence, le terrorisme et l'incitation à la violence dont continuent de se rendre responsables les dirigeants palestiniens. La résolution 1402 (2002) l'a reconnu implicitement en appelant à réaliser un cessez-le-feu véritable et à coopérer avec le général Zinni, en même temps qu'au retrait d'Israël. Le retrait israélien est déjà en cours et le Premier Ministre israélien, M. Sharon, a fait clairement savoir qu'il se poursuivrait et s'accélérerait dans les prochains jours. Le reste de la résolution 1402

(2002) attend encore l'attention de la partie palestinienne.

Le meilleur espoir de paix viendra de l'exigence faite aux deux parties par la communauté internationale de mettre en oeuvre ce qu'elles ont déjà accepté, et non de nouvelles concessions au terrorisme. Faisons fond sur les progrès qui ont été enregistrés par le Secrétaire d'État américain, M. Powell, et oeuvrons à la mise en oeuvre du cadre d'accords existant qui nous conduira à une paix juste et durable pour chacun des deux peuples.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Groupe arabe que j'ai l'honneur de présider ce mois-ci, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accédé si rapidement à notre demande en convoquant d'urgence une séance du Conseil de sécurité consacrée – une fois de plus – à la dangereuse situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans les territoires relevant du contrôle de l'Autorité nationale palestinienne et qui ont été réoccupés par Israël.

L'importance de cette séance tient au fait qu'elle a lieu au lendemain de la mission entreprise dans la région par le Secrétaire d'État américain, M. Colin Powell. Comme nous le savons tous, l'ensemble de la communauté internationale avait misé sur cette mission, face aux menaces qui pèsent sur la région du Moyen-Orient et sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons donc réfléchir calmement aux conséquences et aux répercussions de ces menaces à tous les niveaux.

Notre espoir de voir appliquer les dispositions de la résolution 1403 (2002) a été brisé par l'utilisation que fait le Premier Ministre israélien d'une politique suicidaire pour rejeter toutes les résolutions de l'ONU, et en particulier les résolutions du Conseil de sécurité. Il est allé jusqu'à faire fi de tous les appels internationaux à la raison, à la clairvoyance, à l'arrêt de toute surenchère politique et des pratiques mettant en danger les intérêts des peuples palestinien et israélien, ainsi que la sûreté et la sécurité de l'ensemble de la communauté internationale.

Les actions de l'armée israélienne, conduites sur ordre direct du Premier Ministre, M. Sharon, sont lourdes de conséquences au point de vue du droit international, des normes politiques et de l'éthique. Assiéger tout un peuple; avoir recours à tous les moyens pour l'affamer, pour le priver de sécurité et d'accès aux médicaments; poursuivre les exécutions massives et les massacres dans les camps, en particulier à Djénine, et se livrer à des massacres de grande envergure contre des innocents – en droit international, cela s'appelle des crimes de guerre contre l'humanité, y compris des crimes de liquidation et de génocide.

Même si l'on a empêché les médias, les organisations humanitaires et non gouvernementales même israéliennes, de pénétrer dans les camps pour voir ce qu'avaient fait les autorités israéliennes, il a été prouvé incontestablement que des crimes de guerre ont été commis contre le peuple palestinien. Cela a été confirmé par Human Rights Watch, qui a parlé de châtiment collectif contre des civils palestiniens désarmés, et en particulier de liquidations physiques, de détentions et d'arrestations arbitraires, tous actes considérés par Human Rights Watch et d'autres organisations humanitaires comme des crimes de guerre, absolument interdits par le droit international.

Les autorités israéliennes ont refusé que l'on prenne des mesures pour confirmer ce dont je viens de parler, ainsi que la perpétration des crimes épouvantables commis à l'intérieur des camps. Israël a empêché la délégation conduite par Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, de se rendre dans les territoires occupés, conformément à une résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme, actuellement en session à Genève. C'est une tentative claire d'Israël de gagner du temps afin de pouvoir éliminer toute trace des crimes contre l'humanité dont il s'est rendu coupable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps palestiniens.

Les événements scandaleux et regrettables auxquels nous assistons depuis l'adoption de la résolution 1397 (2002) suscitent des doutes quant à la crédibilité du Conseil, qui a adopté depuis deux nouvelles résolutions – la résolution 1402 (2002) et la résolution 1403 (2002) – pour forcer Israël à respecter la légitimité internationale et la volonté collective de la communauté internationale, exprimée par la voie du Conseil.

Le Conseil de sécurité a adopté résolution après résolution dans le but d'empêcher la situation d'échapper à tout contrôle et d'éviter de graves répercussions. Nous demandons une fois de plus que la communauté internationale réaffirme sa volonté. Nous ne voulons pas nous dérober à notre responsabilité ni prendre une mesure qui ne serait pas conforme aux dispositions du droit international ou contreviendrait à la moindre norme humanitaire ou éthique. Nous devons signifier à ceux qui ont rendu toute coexistence pacifique impossible et qui se sont fait, dans leur politique, une spécialité des violations du droit international que cela suffit. Nous devons tous assumer cette responsabilité, sans recourir à une politique de deux poids, deux mesures ou à des traitements de faveur. Le droit international constitue un concept global et intégré. Les membres de cet organe international doivent agir conformément aux engagements internationaux et appliquer les résolutions de l'ONU. Le respect et la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité ne devraient pas être tournés en ridicule et faire l'objet d'un manque de respect. S'il en est ainsi, le Conseil perdra la légitimité et la crédibilité que lui confèrent les dispositions de la Charte. En raison du refus d'Israël de respecter cette volonté internationale, il est nécessaire d'internationaliser la solution du problème palestinien. Cela pourrait être atteint grâce à un engagement plus grand des parties internationales, en particulier les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne.

Il nous faut maintenant, premièrement, obliger Israël à se retirer immédiatement et sans conditions des villes palestiniennes et des villages qu'il a réoccupés. Deuxièmement, toutes les restrictions que les autorités d'occupation ont imposées aux organisations humanitaires, comme le Comité international de la Croix-Rouge et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, doivent être levées. Troisièmement, toutes les organisations humanitaires doivent être autorisées à entrer dans le territoire, en particulier dans le camp de Djénine, afin de veiller à ce que les civils non armés bénéficient d'une assistance internationale. Quatrièmement, le siège imposé aux nombreux sites sacrés, notamment l'église de la Nativité, doit être levé. Un crime humanitaire pourrait être commis dans cette église, ce qui pèserait sur la conscience de l'humanité.

Cinquièmement, l'idée d'expulser les Palestiniens de leur terre doit être rejetée, car, aux termes de la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre en date du 12 août 1949, cela constituerait un crime de guerre. Sixièmement, le siège imposé à la direction palestinienne doit être levé, et l'on doit cesser immédiatement de saper ses symboles et sa souveraineté. Septièmement, les ambulances et le personnel humanitaire doivent être autorisés à se déplacer librement à travers tous les territoires occupés.

Huitièmement, la censure et les retards en matière d'information ainsi que la désinformation doivent cesser. Les médias et les organisations humanitaires doivent être autorisées à savoir ce qui s'est produit, à savoir quels crimes ont été commis sur le terrain contre les civils palestiniens. Neuvièmement, une réponse positive doit être apportée à la demande de Mme Mary Robinson et de sa délégation tendant à mener une mission d'établissement des faits dans le territoire occupé – mission dont elle a la charge en vertu d'une résolution de la Commission des droits de l'homme.

Enfin, le Secrétaire général devrait être prié d'envoyer une force internationale pour surveiller les événements et les activités des autorités israéliennes d'occupation dans les zones réoccupées.

Ces actions, qui ont été requises par de nombreuses parties internationales et par nombre d'organisations internationales et de la société civile, constituent la seule façon de corriger les erreurs commises avant que la situation ne se détériore encore plus que nous n'aurions pu l'imaginer.

À notre avis, l'envoi d'une force internationale est le moyen le plus approprié permettant de protéger le peuple palestinien de l'oppression israélienne, et le seul moyen utile permettant de restaurer la stabilité dans la région. Nous nous félicitons de l'initiative annoncée par le Secrétaire général aujourd'hui au Conseil concernant l'envoi d'une telle force internationale. Reprendre le processus politique est le seul moyen de parvenir à un règlement et de permettre au peuple palestinien de jouir de son droit inaliénable de créer son propre État, à côté de l'État d'Israël, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), et conforme à la position adoptée par le Sommet arabe de Beyrouth – une position qui a reçu l'appui de toute la communauté internationale.

(*l'orateur poursuit en français*)

Puisque j'ai la parole je vais donner aux interprètes le temps de changer de langue, et je vais parler maintenant en français.

Nous faisons face, depuis trois semaines maintenant, je devrais dire depuis 14 mois, à un phénomène sans précédent dans l'histoire des Nations Unies : un État israélien qui doit sa vie à notre Organisation – car n'oublions pas que c'est une résolution de l'ONU qui a établi son acte de naissance en 1948 – qui s'étend, s'en prend à ses voisins, en confiscant leurs territoires et commet maintenant des crimes de guerre. On croit rêver, car on le voit défier non seulement la loi internationale mais aussi ses propres protecteurs. Un intellectuel américain me confiait récemment : « J'ai toujours appuyé Israël, mais je ne peux plus appuyer l'Israël de Sharon ».

C'est pour cela que je soutiens que le projet de résolution que nous avons soumis il y a plusieurs jours, et que nous avions mis en attente par égard pour le Secrétaire d'État Colin Powell et pour le « quatuor », est de nature à éveiller la conscience occidentale en laquelle nous n'avons jamais désespéré. Je suis de ceux qui pensent que l'occasion est donnée aujourd'hui au Conseil de sécurité de calmer les démons de ce nouvel Israël que beaucoup ne reconnaissent plus, éclairer ceux qui soutiennent Israël sur les opinions arabes excédées par l'injustice et à admettre – s'il veut que la loi soit applicable à tous – qu'on n'écrit pas le droit avec deux poids et deux mesures. Je veux croire que l'Amérique que nous avions découverte dans notre jeunesse avec des valeurs universelles ne peut pas subir les caprices de l'ultranationalisme débridé du Likoud extrémiste.

Je voudrais dire notre voeu de voir toute l'Europe; de l'Atlantique à la Caspienne – l'Europe des Français, l'Europe des Britanniques, l'Europe des Norvégiens, l'Europe des Irlandais, l'Europe des Bulgares – joindre ses efforts à ceux de la Russie et de la Chine, à ceux des États non alignés du Conseil, pour dire : Nous voulons un monde juste, un monde civilisé; nous refusons le comportement d'un Israël hors la loi.

Puissent les membres du Conseil se pencher sur les souffrances du peuple palestinien, qui s'est dit prêt à sacrifier les trois quarts de sa superficie historique pour pouvoir vivre côte à côte avec Israël. Il revient à celui-ci de faire la preuve qu'un cousin fait partie de la famille et ne peut être par conséquent un perpétuel ravisseur.

Le monde arabe a mis sur la table toutes ses cartes politiques au Sommet de Beyrouth : fin de la belligérance, reconnaissance, normalisation, coopération. Pourquoi M. Sharon n'a-t-il pas encore saisi cette occasion pour justement dire ses dispositions et sortir de la crise toute la région? Je crains qu'il ne soit incorrigible. Mais laissons ceux qui le pratiquent et apparemment lui passent tout, le crédit de sauver la situation que l'équipe Eisenhower-Foster Dulles a parfaitement dominé dans des circonstances très semblables avec David Ben Gourion. L'équipe Bush-Powell devrait pouvoir faire aussi bien.

On l'a dit très souvent, il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, mais une solution politique qui requiert un état d'esprit politique. Il est vain de confondre le terrorisme – qui est hideux et condamnable parce qu'il atteint des innocents – avec un mouvement de libération nationale, car ne l'oublions pas, les territoires palestiniens sont occupés depuis 35 ans. Il faudrait que l'aspiration à la liberté, à l'indépendance et à l'État des Palestiniens soit satisfaite en même temps que le droit des Israéliens à la sécurité – je dis bien, en même temps que le droit des Israéliens à la sécurité. C'est ce que déclarent tous les jours les collaborateurs du Président Arafat à la CNN et sur toutes les chaînes américaines.

Dès qu'une velléité politique sera en vue, il faudra bien, je le répète, que l'on revienne à cette idée du Président Ben Ali présentée il y a deux ans au Sommet du Caire – qui a été défendue depuis par plusieurs hommes d'État et aujourd'hui encore par notre vaillant et courageux Secrétaire général – pour faire intervenir une force multilatérale d'interposition. On peut estimer que dès qu'elle sera là, toutes les violences cesseront. Aucune des deux parties, nous les voudrions responsables, n'oserait rompre l'armistice. Cette force que M. Kofi Annan préconise parce qu'il estime très justement que le « timing » est à propos, observera et au besoin – Dieu garde – interviendra. L'histoire récente a révélé le succès de telles entreprises.

Pour l'heure, il convient de maintenir la vigilance avec cette résolution, de dire à Tel Aviv : « Retirez vos troupes des villes, des villages et des lieux sacrés. Ne touchez pas à Arafat. Appliquez les résolutions du Conseil. Arrêtez vos atrocités. Soyez nets avec la loi ». Alors viendra la paix.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République islamique d'Iran une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit encore une fois pour se pencher sur les conséquences tragiques de l'agression israélienne contre les territoires, le peuple, les institutions et les infrastructures palestiniens.

Au cours des dernières semaines, le Gouvernement israélien a passé outre aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité qui lui demandent de se retirer des villes, des villages et du territoire qu'il a investi de façon agressive et injuste et à respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il a par là défié toutes les valeurs et tous les principes du droit international humanitaire, et le monde civilisé doit réagir en prenant des mesures de dissuasion. Il doit proclamer qu'il n'a pas oublié les enseignements du siècle passé, où la communauté internationale s'est opposée fermement à l'agression et a eu raison d'elle, érigeant les piliers d'un monde nouveau qui doit aujourd'hui relever le défi patent d'éviter que l'histoire ne se répète. Nous devons rejeter le système de deux poids, deux mesures, les atteintes au droit international et les pratiques caractérisées par l'arrogance et le recours à la force que le Conseil n'a pas su décourager jusqu'à présent.

Le Conseil et l'ensemble de ses membres, notamment ses membres permanents, se doivent de défendre aujourd'hui les principes du droit international et du droit international humanitaire et contraindre Israël, la puissance qui a réoccupé les territoires palestiniens, à les respecter. Le Conseil doit agir énergiquement et immédiatement en envoyant une mission composée de ses membres afin d'enquêter sur la dévastation provoquée par l'agression israélienne dans les villes palestiniennes, sur les crimes perpétrés contre le peuple palestinien et sur la destruction des infrastructures palestiniennes. Cette mission doit comprendre des représentants de tous les organismes et organes du système des Nations Unies, de son Secrétaire général et des institutions chargées de l'aide humanitaire et de la défense des droits de l'homme. La mission devrait présenter un rapport au Conseil dans les deux semaines suivant son retour. Sur la base de ce rapport, nous pourrions examiner les options qui s'offrent à la communauté internationale en ce qui concerne les mesures juridiques à prendre face aux événements survenus récemment et à la situation actuelle. Les agresseurs du droit et de la vérité sauront qu'ils ne peuvent se soustraire à la justice.

Il faut également l'accord immédiat du Conseil de sécurité d'envoyer une force internationale chargée de vérifier le retrait israélien de tous les territoires, villes et villages palestiniens réoccupés depuis la fin du mois de mars. L'un des rôles de cette force internationale serait de contrôler l'application du cessez-le-feu, d'endiguer la violence et les affrontements militaires et d'assurer la protection du peuple palestinien. Elle veillerait également à ce qu'Israël n'ait plus recours à l'avenir à ses pratiques, violations et agression du genre de celles auxquelles on assiste depuis deux semaines.

L'Égypte, à cet égard, est favorable à la proposition globale proposée ce matin par le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Le Conseil de sécurité doit aujourd'hui exiger du Gouvernement israélien qu'il permette aux organisations humanitaires internationales, dont les Comités internationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'exercer leurs activités librement.

Les États et les organisations qui constituent la communauté internationale doivent fournir une aide et des secours au peuple palestinien et à l'Autorité légitime palestinienne, représentée par le Président Arafat et son gouvernement, afin que l'on puisse commencer à reconstruire ce qu'Israël a détruit, par son agression sauvage, laissant des cicatrices profondes

chez le peuple palestinien, sur les plans physique et psychologique.

Nous sommes persuadés que l'appui de toutes les puissances soeurs, respectueuses des principes, permettra de reconstruire les institutions et l'infrastructure de l'Autorité palestinienne qu'Israël a cherché à détruire. Cela, associé à la persévérance du peuple palestinien, permettra de surmonter la crise actuelle.

Ce qu'il faut, à présent, c'est que le Conseil et ses membres, et plus particulièrement les membres permanents, contraignent sur le champ le Gouvernement israélien à lever le siège auquel il soumet le quartier général du Président légitime et élu du peuple palestinien, le Président Arafat, ainsi qu'à mettre fin à la profanation de tous les lieux saints chrétiens et musulmans, notamment l'église de la Nativité, toujours visée par l'agression israélienne.

Le droit de tous les peuples de résister à l'agression étrangère est légitime, en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies. Quiconque soutiendrait le contraire sèmerait la confusion et refuserait de reconnaître une légitimité internationalement reconnue. Il n'est ni possible ni concevable de demander au peuple palestinien d'accepter l'occupation et la colonisation de ses terres par des groupes agressifs, vivant dans les implantations, appuyés par les Forces de défenses israéliennes, qui mettent en œuvre une politique d'oppression contre le peuple palestinien.

J'aimerais faire un dernier commentaire sur la situation grave et tragique au Moyen-Orient, du fait des agissements du Gouvernement israélien. Ces remarques sont essentiellement une tentative de sortir de la crise et d'empêcher un affrontement. Premièrement, il n'existe pas de solution militaire à ce conflit. Israël et son gouvernement parviendront, tôt ou tard, à la conclusion selon laquelle tout acte de résistance à l'occupation ne cessera que si Israël met un terme à son agression et à son occupation.

Deuxièmement, le règlement de la question palestinienne doit partir de la reconnaissance, par Israël, de l'inévitabilité d'un retrait intégral de tous les territoires palestiniens occupés depuis le 4 juin 1967, réalisant ainsi les aspirations nationales légitimes du peuple palestinien à un État, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ainsi, on pourrait convenir enfin de mesures destinées à garantir une sécurité pour tous.

Tous ces éléments bénéficient de la légitimité d'une reconnaissance unanime de la part de la communauté internationale, qui doit pleinement appuyer ce concept et user des moyens nécessaires, pour apporter une paix juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des normes du droit international et des accords internationaux.

Il est vital que toutes les parties reconnaissent leurs responsabilités et agissent en conséquence, compte tenu du fait que le temps presse et que la haine et la colère s'accumulent. Nous devons ainsi adopter des mesures immédiates pour reprendre la situation en main, envoyer une force internationale sur le champ, insister sur un retrait des forces israéliennes des territoires réoccupés et mettre un terme à toutes les opérations militaires contre l'Autorité palestinienne et ses territoires. Nous espérons que le Conseil de sécurité relèvera les défis auxquels il fait face et sera à la hauteur des exigences de cette situation très grave.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) *:* Nous sommes réunis ici au Conseil pour la quatrième fois en presque quatre semaines, afin de débattre, une fois de plus, de la situation au Moyen-Orient, qui ne fait que se dégrader. Il est extrêmement inquiétant pour la communauté internationale qu'Israël persiste à faire fi des résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité lors de ses dernières réunions. La tragédie au Moyen-Orient continue de représenter une menace croissante à la paix régionale. Elle constitue également une grave crise humanitaire, décrite, à juste titre, par le Secrétaire général comme étant une situation humanitaire déplorable.

Le récent massacre de Djénine a été aussi excessif qu'impardonnable. D'après le Coordonnateur spécial de l'ONU qui s'est rendu dans le camp, Djénine ressemble à une zone frappée par une catastrophe. Djénine n'est qu'un nouveau chapitre écrit dans le sang des innocents, alors que les souvenirs de Srebrenica et du Rwanda sont encore à l'esprit de l'humanité entière et hantent la conscience des hommes.

Rien ne pouvait justifier la mort arbitraire de dizaines, voire de centaines de Palestiniens. Cela s'est produit en dépit des résolutions du Conseil de sécurité qui ont été bafouées. Il est nécessaire que la communauté internationale procède à une enquête

immédiate, générale et impartiale. Alors que le Président Arafat a manifesté un respect louable pour le droit humanitaire en dénonçant tous les attentats terroristes qui visent des civils innocents, Israël est également censé respecter le droit international et humanitaire.

Le Conseil de sécurité, quant à lui, doit être conscient de la responsabilité particulière qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil ne doit pas accepter que ses résolutions soient appliquées de façon sélective, selon deux poids, deux mesures. Le Conseil doit prendre à présent des mesures décisives et efficaces, si nécessaire, au titre du Chapitre VII de la Charte, pour garantir la cessation immédiate de toutes les opérations militaires israéliennes et le retrait intégral des forces israéliennes des territoires occupés, et reprendre, sans plus tarder, le processus politique, en vue du règlement de la question palestinienne, conformément à ses propres résolutions. La crédibilité même du Conseil, ainsi que son autorité morale, en dépendent.

Le Pakistan déplore le massacre de civils innocents dans la région. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait demandé le déploiement d'une force internationale qui assurerait la sécurité et permettrait des interventions diplomatiques. La nécessité urgente d'une intervention internationale pour éviter que la situation ne continue à se dégrader a été bien mise en lumière dans la déclaration que le Secrétaire général a faite devant le Conseil. Nous appuyons sa proposition et nous pensons que le déploiement immédiat d'une force internationale dans la région permettrait non seulement d'instaurer un climat de sécurité grâce à la cessation des violences mais ouvrirait également la voie à la reprise du processus de paix. Le déploiement de cette force multinationale doit être autorisé immédiatement par le Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué une nouvelle séance du Conseil pour débattre de cette question. Nous nous réunissons une fois encore pour exprimer notre vive préoccupation quant au fait qu'Israël n'applique pas les résolutions du Conseil de sécurité. Le fait est qu'Israël n'a pas encore appliqué les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et son inaction a fait obstacle aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de parvenir à un cessez-le-feu véritable et à la reprise des négociations. Pendant tout ce temps, Israël a continué à détruire l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et à assiéger ses dirigeants légitimement élus.

On ne saurait permettre que se poursuive le mépris délibéré du Conseil de sécurité. Le Conseil doit maintenant prendre des mesures décisives pour assurer le respect intégral, inconditionnel et immédiat de ses résolutions ainsi que le respect du droit international humanitaire, et en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949. C'est pour ces raisons que nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général afin que le Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une force multinationale impartiale constituée par une coalition de volontaires pour collaborer avec les parties en vue de mettre un terme au cycle de violence. Nous nous accordons à penser qu'il faudrait à cette force un mandat robuste et un effectif crédible et suffisamment nombreux pour mettre en oeuvre ce mandat.

Je voudrais souligner les sentiments exprimés par le Président Mbeki, en tant que Président du Mouvement des pays non alignés pour ce qui est de briser la chaîne de la violence au Moyen-Orient. Il a noté qu'il était nécessaire de mettre un terme au dialogue des armes pour préparer la voie à un dialogue de paix: on ne saurait laisser la violence opposer son veto à la paix.

Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par les informations qui font état du massacre d'un grand nombre de civils dans les territoires occupés, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine, par les Forces de défense israéliennes. Les résidents du camp de réfugiés de Djénine ont fait état de massacres perpétrés par les soldats israéliens et de l'enterrement furtif de Palestiniens dans des charniers. Il est manifeste que le moment est venu pour les Nations Unies de prier le Secrétaire général de mener à bien une enquête impartiale afin de déterminer toute l'ampleur des événements tragiques qui se sont produits à Djénine.

Les événements de Djénine, toutefois, ne sont qu'un élément d'une crise beaucoup plus vaste sur les plans humanitaire et des droits de l'homme qui se produit dans les territoires occupés, y compris Jérusalem. Comme le Secrétaire général l'a signalé, les forces israéliennes ont considérablement bafoué les principes humanitaires internationaux et les normes relatives aux droits de l'homme. Le Conseil de sécurité doit appuyer l'exigence formulée par le Secrétaire général tendant à ce qu'Israël fournisse un accès intégral aux organismes et services humanitaires.

Le Conseil de sécurité ne saurait permettre que le siège du quartier général du Président Arafat se poursuive. On ne peut s'attendre à ce que l'Autorité palestinienne exerce un contrôle alors que ses dirigeants élus sont isolés et que son infrastructure est systématiquement détruite. De même, le siège imposé à l'église de la Nativité, qui est sacrée pour la population de toute la Palestine et pour le reste du monde ne saurait se poursuivre un seul instant de plus.

Nous sommes également vivement préoccupés par la détention de civils palestiniens ainsi que de leurs dirigeants par Israël. La détention continue de dirigeants palestiniens ne facilitera pas la paix ni le dialogue politique et sera interprétée par le peuple palestinien et par la communauté internationale tout entière comme indiquant qu'Israël ne compte pas vraiment appliquer des mesures en vue d'une solution pacifique négociée.

Les membres du Mouvement des pays non alignés ont déjà fait de nombreuses suggestions utiles, que le Conseil de sécurité n'a pas encore adoptées, sur la façon de traiter la situation sur le terrain. Le Mouvement des pays non alignés estime qu'en dernière analyse, ce n'est que grâce à un processus politique plutôt que militaire, que l'on pourra réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Nous n'avons cessé de demander le déploiement d'une présence multinationale efficace sur le terrain en Palestine. Nous faisons nôtre la conviction du Secrétaire général selon laquelle la présence d'une telle tierce partie serait essentielle pour le processus de rétablissement de la confiance mutuelle et pour effectuer des progrès parallèles aussi bien sur le front politique que sur celui de la sécurité.

En conséquence, nous demandons au Conseil de sécurité d'intervenir pour assurer le respect de ses propres résolutions, obtenir le retrait immédiat des forces israéliennes, la signature d'un cessez-le-feu par les deux parties et autoriser le déploiement d'une présence internationale sur le terrain. Le projet de résolution présenté par le Groupe des États arabes (S/2002/363) prend en considération les préoccupations fondamentales que nous venons d'exposer et mérite l'appui unanime du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que Chypre, Malte et la Turquie, l'Islande et le Liechtenstein souscrivent également à cette déclaration.

La dernière fois que le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur cette question, l'Union européenne a fait part de ses espoirs avant la réunion du « Quatuor » le 10 avril et s'est vivement félicitée de la mission du Secrétaire d'État, M. Powell. Le résultat de la réunion de Madrid a donné la preuve de l'attachement ferme de la communauté internationale à la paix et à un avenir meilleur pour les peuples du Moyen-Orient. Dans la déclaration conjointe lue par le Secrétaire général et appuyée par le Conseil de sécurité (S/2002/369, annexe) nous avons tous exprimé notre vive préoccupation à l'égard de la situation actuelle, y compris l'intensification de la crise humanitaire et les risques toujours plus importants pour la sécurité régionale. Nous répétons notre condamnation commune de la violence et du terrorisme, nous exprimons notre profonde peine suite à la perte de vies innocentes, palestiniennes et israéliennes, et nous transmettons nos plus vives condoléances aux familles des morts et des blessés. Convaincus qu'il y a eu trop de souffrances et que trop de sang a été versé, nous exhortons les dirigeants d'Israël et ceux de l'Autorité palestinienne à agir dans l'intérêt de leurs propres peuples, de la région et de la communauté internationale, et à mettre immédiatement fin à cet affrontement insensé.

L'Union européenne déplore qu'en dépit de tous les appels de la communauté internationale, les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de

sécurité ne sont toujours pas appliquées. C'est pourquoi nous lançons un appel à Israël pour qu'il cesse immédiatement ses opérations militaires dans les territoires palestiniens. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat, un cessez-le-feu véritable et effectif, ainsi que le retrait immédiat et complet des forces israéliennes de toutes les villes palestiniennes réoccupées depuis le 29 mars, ainsi que des zones placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Ces résolutions doivent être appliquées immédiatement et intégralement. Leur application sélective ne suffit pas. Nous rappelons l'obligation qu'ont tous les membres de l'ONU d'accepter et de respecter les décisions du Conseil de sécurité conformément à la Charte.

La destruction quasi totale de l'Autorité palestinienne et de son infrastructure, l'isolement continu du Président Arafat, l'humiliation, l'emprisonnement que subit la population civile palestinienne et le mépris de ses droits les plus fondamentaux, de même que les violations du droit international humanitaire sont inadmissibles. Il faut mettre un terme à ces agissements qui sont contraires au droit international et qui n'ont aucune justification. Israël doit mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, lever le siège et les restrictions imposés aux territoires et annuler sa politique de peuplement.

Le Président Arafat, en tant que dirigeant reconnu et élu du peuple palestinien, et l'Autorité palestinienne doivent pour leur part faire immédiatement le plus d'efforts possibles pour faire cesser les attentats terroristes, agir de façon déterminée dans la limite de leurs possibilités pour démanteler les infrastructures terroristes et arrêter les instigations à la violence. Il faut mettre immédiatement fin aux attentats terroristes contre les Israéliens. Ces attentats sont inadmissibles, illégaux et nuisent gravement aux aspirations légitimes du peuple palestinien. À cet égard, nous prenons note de la déclaration faite par le Président Arafat le 13 avril dernier, et nous nous félicitons en particulier de sa condamnation de tous les actes terroristes prenant pour cible des civils israéliens et palestiniens, de même que son rejet du recours à la violence et au terrorisme contre les civils comme moyen de parvenir à des objectifs politiques. Nous pensons que le Président Arafat doit montrer clairement qu'il est capable d'honorer ses engagements et de produire des résultats concrets.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens est effrayante et est pour nous une source de vive préoccupation. Il est absolument inacceptable que les organisations et le personnel humanitaires et médicaux continuent de courir des risques et d'être confrontés à des restrictions dans l'exécution de leurs tâches et pour ce qui est de l'accès à la population dans le besoin. Israël doit leur permettre un accès plein et sans entraves.

Nous réitérons notre appel à Israël pour qu'il permette aux représentants diplomatiques et consulaires d'exercer leurs fonctions de façon pleine et entière, en particulier pour ce qui est de l'accès à leurs ressortissants dans les territoires et de leur protection.

L'Union européenne juge extrêmement inquiétantes les informations relatives à la situation humanitaire dans le camp de réfugiés de Djénine. En dépit des divergences importantes quant au nombre des victimes, des personnes disparues et des personnes encore ensevelies sous les ruines des bâtiments, nous déplorons la perte de vies civiles et la destruction généralisée et insensée de l'infrastructure civile, médicale et humanitaire, ce qu'ont signalé les organisations humanitaires internationales ayant obtenu un accès limité au camp. Intimider et harceler des civils innocents, les priver de leur dignité et supprimer leurs moyens de subsistance et leurs espoirs en l'avenir rendent un bien piètre service à la lutte légitime d'Israël contre le terrorisme. Cela ne fait qu'engendrer davantage de désespoir et de haine irrationnelle. Israël doit respecter pleinement les principes humanitaires internationaux, y compris les conventions des Nations Unies sur la protection des civils en temps de guerre, et il doit s'abstenir du recours excessif à la force. Israël doit accorder la plus grande coopération possible aux organismes et organisations humanitaires, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Comité international de la Croix-Rouge, conformément à ses obligations en vertu du droit international humanitaire, tant à Djénine que dans le reste des territoires. Ces organisations doivent avoir un accès urgent et sans restriction au camp de réfugiés pour pouvoir s'occuper des très nombreuses personnes ayant besoin de fournitures de base et pour pouvoir s'acquitter de leur mandat humanitaire. L'affrontement non encore résolu à l'église de la Nativité à Bethléem nous inquiète également au plus haut point.

Ce conflit ne saurait avoir de solution militaire. Le plan et les objectifs politiques pour y mettre fin sont bien connus et ont été établis de manière claire et nette. Il s'agit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et du principe de la paix contre la terre, ce qui a constitué la base de la Conférence de Madrid de 1991, de même que la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable et des garanties de sécurité pour l'État d'Israël, comme l'envisage la résolution 1397 (2002), ainsi que l'appui récent de la Ligue des États arabes à l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah. Ce dont on a plus que jamais besoin, c'est de la volonté politique des deux parties et des qualités d'homme d'État de leurs dirigeants.

Nous exhortons les parties à appuyer les efforts du Secrétaire d'État, M. Powell, de l'Envoyé spécial, M. Zinni, et d'autres, et à coopérer en vue de mettre en branle le plan de travail Tenet et les recommandations figurant dans le rapport Mitchell, l'objectif étant de reprendre les négociations sur un règlement politique. Il faut parvenir à des progrès immédiats et parallèles vers des avancées politiques tangibles et à court terme; il faut également prendre un série de mesures concrètes pour aboutir à une paix permanente. L'Union européenne reste convaincue qu'un mécanisme de surveillance impartial sur le terrain est fondamental dans le processus de rétablissement de la confiance mutuelle et pour progresser tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité. Nous sommes disposés à participer à un tel mécanisme. En outre, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour que soit dépêchée une force multinationale au Moyen-Orient. Toutefois, nous pensons que pour qu'une telle force soit efficace, il faudra qu'elle soit acceptée par les deux parties. Le moment est venu d'entreprendre une action coordonnée pour mettre fin à la violence et ouvrir la voie des négociations politiques et diplomatiques.

L'Union européenne continue de tout mettre en œuvre auprès des parties, des pays de la région, des États-Unis, de l'Organisation des Nations Unies et de la Russie, en vue de trouver un règlement définitif à ce conflit. À cet égard, le « quatuor » des acteurs principaux a prévu de se réunir à Washington, le 2 mai prochain. L'Union européenne appuie sans réserve les efforts du Secrétaire d'État, M. Powell, pour rapprocher les positions des deux parties en vue d'un accord de cessez-le-feu. Nous sommes disposés à aider les parties à mettre en oeuvre leurs accords et nous serions prêts à participer à une conférence de paix internationale.

Nous tenons à répéter que dans les circonstances actuelles, notre objectif qui est d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien, de même que nos buts déclarés, à savoir aider à la reconstruction, au maintien et à la consolidation de l'Autorité palestinienne, y compris les efforts en vue de reconstruire son infrastructure et ses capacités en matière de gouvernance et de sécurité, fournir une aide humanitaire et aider à la reconstruction institutionnelle et économique.

La situation actuelle dangereuse au Moyen-Orient menace la sécurité et la stabilité régionales. Nous répétons notre préoccupation eu égard à la violence qui règne le long de la frontière entre le Liban et Israël. Nous demandons qu'il soit mis fin aux violations de la ligne bleue établie par l'ONU, nous condamnons les attaques provenant du territoire libanais et nous demandons à toutes les parties impliquées qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue possible.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) : Comme je vous l'ai dit la dernière fois, Monsieur le Président – c'était à peine le 9 avril – le Royaume du Maroc est heureux de vous voir à la place où vous êtes, et nous vous souhaitons en tout cas beaucoup de patience et de courage, dans une situation internationale on ne peut plus tendue et où votre expérience et votre connaissance du système des Nations Unies seront extrêmement appréciées par nous tous pour pouvoir faire progresser la paix, bien sûr, et la justice.

Si vous vous en souvenez, Monsieur le Président, lorsque j'avais pris la parole, c'était le 9 avril 2002, au sein de ce Conseil, j'avais émis l'espoir, à ce moment-là, que la mission du Secrétaire d'État américain, M. Powell, et la force de conviction bien connue de M. Powell amèneraient Israël à appliquer les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), et aussi à se conformer à la légalité internationale. Dans la résolution 1403 (2002), le Conseil s'était effectivement félicité d'ailleurs de la mission de M. Powell et l'avait même encouragée.

Malheureusement, en dépit de tous les efforts qu'il a déployés – et je dois dire de très bonne foi – force est de constater que le Secrétaire d'État américain n'a obtenu aucun engagement précis du Premier Ministre israélien Sharon, aucun engagement pour ramener les forces d'intervention israéliennes et de répression à leur base de départ.

Je n'entends pas du tout ici polémiquer sur la part d'échec ou de réussite attribuable à M. Powell. Il suffit de constater que l'action menée par la plus grande puissance du monde, avec l'appui de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et des Nations Unies, n'a eu aucun impact sur Israël. Un tel défi du monde entier est-il acceptable? Est-ce acceptable de maintenir le siège autour des bureaux du Président Arafat, sans les commodités minimales requises? Est-il acceptable d'humilier le Président Arafat à ce point et à travers lui tous les Palestiniens? Est-ce possible d'ignorer la main de la paix que les Arabes ont tendue à Israël au dernier sommet de Beyrouth? Comment Israël compte-t-il exister et prospérer au Moyen-Orient en méprisant tout son environnement arabe?

S'il y a échec de la mission Powell, c'est aussi l'échec de la paix, c'est aussi l'échec de la justice, c'est l'échec de la communauté internationale. C'est la perte de crédibilité du Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix.

Une des premières armées du monde s'est déchaînée depuis le 29 mars dernier et tel un raz-de-marée a tout emporté sur son passage : les maisons, les infrastructures, les écoles et les hôpitaux. Des centaines de personnes ont été ensevelies sous les décombres au point que les responsables des Nations Unies lorsqu'ils ont pu, depuis seulement hier, accéder au camp de Djénine, ont déclaré s'être trouvés comme devant une ville après un tremblement de terre. Comment les représentants d'Israël peuvent-ils nier ce que le monde entier voit à la télévision?

Les bulldozers commencent seulement à déblayer les tonnes de gravats et à recueillir les cadavres. Mais tous ces derniers jours, les villes palestiniennes étaient interdites d'accès aux équipes internationales de secours humanitaire, y compris les ambulances et les médecins. Nous avons vu des scènes de médecins – dont certains étaient des médecins étrangers - se battant avec des soldats pour pouvoir franchir une barrière de contrôle et porter secours à des blessés. Nous n'avons pas vu de telles scènes depuis longtemps.

Le Royaume du Maroc salue l'initiative du Secrétaire général qu'il a lancée depuis Genève et qu'il a exposée ce matin même au Conseil de sécurité. Il y a urgence à donner tous les moyens pour secourir les gens en Palestine – les gens qui manquent de tout, qui manquent d'eau, de nourriture, de vêtements – il y a urgence à soigner les blessés. Ne pas le faire aujourd'hui, tout de suite, maintenant, serait se rendre coupable de non-assistance à personnes en danger et ceci, pour les juristes, s'appelle un crime en droit pénal.

Il faut rassembler les secours et se donner les moyens de les faire parvenir à leurs destinataires. Bien entendu, cette action ne peut avoir de sens que si on arrête le cycle infernal de la violence, des tueries et des destructions. Il est vrai que la situation est telle sur le terrain que seule une force d'interposition – quelle que soit sa dénomination - serait à même aujourd'hui de permettre l'apaisement, tout en pansant les plaies des victimes.

Que la situation aujourd'hui en Palestine soit constitutive d'une menace contre la paix internationale, ceci est l'évidence même puisque la région entière du Moyen-Orient court le risque de s'embraser. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général a proposé l'envoi d'une force multinationale en se fondant sur le Chapitre VII de la Charte. Dans ce Chapitre VII, comme chacun le sait, il y a l'Article 40 sur les mesures provisoires destinées à empêcher une situation de s'aggraver :

> « Ces mesures provisoires ne préjugent en rien les droits, les prétentions ou la position des parties intéressées. En cas de non-exécution de ces mesures provisoires, le Conseil de sécurité tient dûment compte de cette défaillance. »

Il y a aujourd'hui urgence, il y a menace à la paix, il y a nécessité d'adopter des mesures provisoires.

Nous sommes persuadés que la crise de confiance qui prévaut dans les relations israélo-palestiniennes nécessite plus que jamais l'intervention d'une tierce partie pour rétablir les choses en l'état et ouvrir des perspectives pour une reprise du dialogue, dans le cadre d'un programme de paix global.

Israël opère aujourd'hui – hier – pour détruire l'Autorité palestinienne et peut-être pour exclure les Palestiniens. Or, l'Autorité palestinienne est son interlocuteur, et nous ne pouvons imaginer aujourd'hui

un quelconque progrès qui ne commence par une aide massive pour reconstruire l'Autorité palestinienne. Mais il est tout aussi impératif de redonner toute sa liberté de mouvement au Président légitime de l'Autorité palestinienne, le Président Yasser Arafat, de manière à ce qu'il puisse lui, et lui seul, conduire et orienter la reconstruction, organiser l'apaisement, reprendre le dialogue, avec l'assistance d'une force d'interposition s'il le faut.

Cette tierce partie – il est préférable peut-être de parler de tierce partie, et bien sûr nous nous en remettons à la sagesse du Conseil pour savoir dans quel cadre juridique elle s'insérera en fin de compte – n'imposera peut-être rien, mais elle procédera, comme cela a été le cas dans de nombreuses autres régions sinistrées dans le monde, par voie de médiation entre les uns et les autres – médiation sur le terrain – pour les amener à collaborer à la réalisation des objectifs que s'est fixés la communauté internationale.

Le Royaume du Maroc demande solennellement à ce que toute la lumière soit faite sur les tueries massives de Djénine. Il faut que le monde sache. Il faut mener une enquête impartiale et sans aucun parti pris. À un moment où le monde vient de fêter l'entrée en vigueur du Traité créant la Cour pénale internationale, il y a à peine quelques jours, il serait incompréhensible de ne pas mettre au clair ce qui s'est passé à Djénine et ailleurs en Palestine. Une telle enquête ne doit pas être faite dans la précipitation, le Secrétaire général l'a dit. Elle nécessite des experts impartiaux et compétents qui oeuvrent dans la sérénité. Israël, qui avance son système démocratique, se doit de l'accepter. Il faut que cette enquête soit faite. Il y va en fin de compte de toute l'éthique et de tout le corpus juridique sur lesquels repose notre Organisation.

S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, n'a vraiment pas ménagé ses efforts toutes ces dernières semaines – d'abord à Beyrouth en participant activement au sommet et à l'adoption du plan proposé par le Prince Abdallah d'Arabie Saoudite; ensuite en recevant le Secrétaire d'État M. Collin Powell; et tout au long de ces semaines, en multipliant les contacts avec tous les acteurs de ce drame, de manière à éviter l'irréparable, de manière aussi à soutenir concrètement les victimes innocentes palestiniennes et enfin de manière à encourager les initiatives de paix. Il y a beaucoup d'initiatives de paix. Il revient au Conseil de faire la synthèse et d'avancer parce que le Conseil n'est pas un organe de discussion, c'est un organe qui est orienté vers l'action. C'est là que tout le monde attend bien sûr le Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc continuera à agir de manière constructive et responsable pour que justice soit rendue au peuple palestinien et qu'il puisse dans les plus brefs délais vivre en paix dans son propre État avec Jérusalem-Est pour capitale.

C'est de cette façon seulement, Monsieur le Président – et on vous l'a dit de toutes parts, mais il faut le répéter et on le répétera – c'est de cette façon seulement qu'on pourra mettre un terme définitif au désespoir de toute une génération de Palestiniens. C'est en leur rendant la terre contre la paix. Et c'est de cette façon seulement qu'on mettra fin aux violences qui peuvent résulter d'une telle situation. On n'arrête pas la violence par la violence.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais d'emblée souligner qu'à l'instar de nombreuses délégations, la délégation algérienne en est aujourd'hui au point de se demander si un autre débat sur la situation dans le territoire palestinien et, à la limite, une autre résolution peuvent encore avoir un sens tant l'arrogance, le mépris à l'égard de la communauté internationale et de notre Organisation et la certitude de l'impunité manifestés par Israël ont mis sérieusement à mal la crédibilité de cet organe important entre tous, qui demeure pour nous l'unique et ultime recours pour maintenir la paix et la sécurité internationales et, au-delà pour faire respecter le droit et protéger le plus faible.

De fait, tous les principes et valeurs sur lesquels la société internationale s'est laborieusement constituée au fil des siècles et ceux sur lesquels notre Organisation s'est appuyée, dès 1945, pour accompagner l'humanité dans sa quête continue du droit et de la justice, se trouvent aujourd'hui gravement remis en cause par les agissements d'un État qui a, de son propre chef, décidé de se placer en dehors des normes du droit international et de bafouer les résolutions de l'Organisation même qui a décidé, voilà 54 ans de sa création.

Comment expliquer autrement que près de deux semaines après que le Conseil de sécurité lui eut enjoint de se retirer sans délai des territoires qu'il a envahis, Israël ne se soit pas, à ce jour, plié à cette injonction et ait même intensifié sa campagne d'agression et de terreur contre les populations civiles palestiniennes, multipliant les exactions et les provocations, perpétrant les pires massacres, foulant au pied les règles les plus élémentaires du droit international humanitaire?

Les images insoutenables de mort et de dévastation véhiculées par toutes les télévisions du monde, les reportages de ceux qui ont pu pénétrer à l'intérieur du camp de Djénine témoignent de l'horreur de la répression qui s'est abattue sur ces milliers de femmes et d'enfants contraints de se terrer des jours durant dans la peur, la faim et la soif sous les décombres de leurs maisons détruites à coups de roquettes et de bombes et qu'illustre l'insupportable spectacle de ces centaines de corps jonchant, pendant des jours entiers, les rues de Djénine ou prisonniers des édifices en ruines sans que ni leurs familles ni les organisations humanitaires ne puissent y accéder et leur offrir la décente sépulture à laquelle ils ont droit.

Longtemps après les massacres commis à Djénine, Naplouse, Ramallah et ailleurs sur toute l'étendue de la terre de Palestine, les efforts de notre Organisation risquent de revêtir un caractère surréaliste et d'être frappés de suspicion en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme et du renforcement du droit international tant nous aurons été incapables d'empêcher que ces crimes contre l'humanité ne soient perpétrés devant nos yeux.

Au terrorisme d'État pratiqué par Israël et aux crimes de guerre qu'il a commis au vu et au su de tous, quasiment en direct sur nos écrans de télévision, est venue ainsi s'ajouter la complicité de crime contre l'humanité, dont nous nous sommes tous rendus coupables depuis le 29 mars dernier.

Ces massacres auraient sans doute pu être évités si le Conseil de sécurité avait accepté, il y a déjà des mois, de déployer une force internationale pour protéger les populations civiles palestiniennes. La proposition faite dans ce sens il y a quelques jours et réitérée aujourd'hui par le Secrétaire général ne peut donc que recueillir l'appui de notre délégation et de tous ceux qui sont horrifiés par la barbarie dont fait montre l'armée d'agression israélienne à l'égard des populations civiles palestiniennes. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura trouver cette fois-ci les voies et moyens à même de la concrétiser dans les délais les plus rapprochés et que nous pourrons ainsi prévenir la répétition des horreurs de Djénine et de Naplouse.

Malgré la multiplication et l'intensification ces derniers jours des efforts, notamment des États-Unis, que le Conseil a appuyés en vue de l'amener à se conformer à la légalité internationale, Israël continue de braver la communauté internationale. Face à une telle attitude, le Conseil se doit d'assumer ses responsabilités et d'adopter une attitude qui soit à la mesure du défi auquel il est confronté.

Le Groupe arabe, en ce qui le concerne, a pris sur lui de proposer, à travers un projet de résolution, une série de mesures qu'il espère voir le Conseil de sécurité adopter. Toutes ces mesures vont dans le sens du respect du droit et de la légalité internationale, de la pertinence du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève, et offrent en outre à la communauté internationale et au Conseil une opportunité inespérée de rattraper les atteintes inadmissibles aux acquis enregistrés en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui ne pourront être rétablis – et avec eux la crédibilité du droit pénal international en gestation – qu'à travers la conduite d'une enquête rapide et approfondie des massacres commis en Palestine, à Djénine en particulier, ces derniers jours.

Par ailleurs, pour assurer aussi bien la protection des populations palestiniennes désarmées que la levée de l'embargo médiatique imposé par la censure militaire de l'occupant, conditions indispensables pour l'établissement des faits, et enfin pour réunir les conditions à même de contribuer à la reprise du processus de paix, le déploiement d'une force multinationale, telle que l'envisage et la préconise le Secrétaire général, doit être décidé de toute urgence.

En visitant aujourd'hui le camp des réfugiés de Djénine, l'émissaire de l'ONU au Proche-Orient, M. Roed-Larsen, s'est déclaré révolté par une situation dont « l'horreur dépasse l'entendement ». Cette horreur ne rend que plus urgent l'avènement d'un règlement politique juste, global et définitif du conflit israélo-arabe, dont la question palestinienne constitue le noeud gordien.

L'initiative arabe de Beyrouth a défini les contours et le contenu d'un tel règlement, fondé sur la légalité internationale et le principe de l'échange de la terre contre la paix. C'est la conviction de l'Algérie, solidaire aujourd'hui comme hier du peuple palestinien dans son combat exemplaire pour la liberté et la dignité, que seuls la satisfaction des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'établissement de son État indépendant avec Al Qods comme capitale, et le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, permettront de restaurer la paix, la stabilité et la sécurité dans cette partie si névralgique du monde qu'est le Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer notre appréciation pour le rôle éminent que vous assumez en dirigeant les travaux du Conseil de sécurité dans le contexte difficile de la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Nous apprécions vos efforts en la matière.

Nous avions de grands espoirs de voir la communauté internationale convaincre le Gouvernement israélien d'entendre la voix du droit et de la justice, et appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité par retrait immédiat des territoires palestiniens occupés et la cessation des actions et crimes commis contre le peuple palestinien.

Malheureusement, ces efforts n'ont pu convaincre Israël de répondre aux exigences de la communauté internationale en mettant fin à cette crise, devenue une crise humanitaire aux dimensions sans précédent.

Alors qu'Israël met en oeuvre une politique systématique consistant à détruire les infrastructures de base dans les territoires palestiniens occupés, à assassiner des innocents, à isoler la population et à lui imposer un siège ainsi qu'à détruire toutes ses conditions de vie, il justifie ces actions en invoquant par le maintien de sa sécurité et le combat contre le terrorisme, dans le contexte de la lutte actuelle contre ce phénomène. Israël se condamne lui-même et condamne sa politique car c'est lui qui a semé et favorisé le terrorisme dans la région par une politique de répression et de recours aveugle à la force. Fondamentalement, Israël considère la résistance à l'occupation comme une forme de terrorisme. Quelle autre occupation pourrait être plus cruelle que l'occupation israélienne? Elle engendre haine et colère au sein de la population, d'où la réaction naturelle et légitime du peuple palestinien qui subit la répression.

Le Koweït condamne énergiquement les graves abus commis par les forces israéliennes contre les civils palestiniens, notamment dans le camp des réfugiés de Djénine. De nombreuses informations parues dans la presse et celles fournies par des organisations humanitaires ont montré l'ampleur et la brutalité des massacres commis par les forces de sécurité israéliennes.

Ce qui nous inspire tristesse et douleur, ce sont les images d'enfants palestiniens qui vivent les pires moments de leur existence. L'ironie veut qu'Israël envisage de participer aux travaux de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants – Israël, dont le bilan en la matière inclut le meurtre aveugle d'enfants innocents. À cet égard, le Koweït lance un appel à la communauté internationale, par le biais du Conseil, pour que les responsables au sein du Gouvernement israélien répondent de ces crimes, crimes qui contreviennent aux valeurs humanitaires élémentaires et aux principes du droit international humanitaire.

Le Koweït exprime son appui aux demandes du peuple palestinien et au fait que le Conseil continue d'assumer ses responsabilités pour obliger Israël à appliquer immédiatement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), et à lever le siège imposé aux villes et lieux saints palestiniens et à la direction légitime du peuple palestinien.

Nous jugeons utiles les idées présentées par le Secrétaire général Kofi Annan aujourd'hui au Conseil sur l'envoi d'une force internationale chargée de rétablir la stabilité et de protéger les civils et d'assurer l'application des résolutions de la légitimité internationale et des accords signés entre les deux parties ainsi que la reprise des négociations. Le Koweït salue une nouvelle fois ce rôle du Secrétaire général, et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Nous saluons également les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, et des membres du « quatuor », mais il regrettable que le Gouvernement israélien continue de rejeter ces efforts, engendrant ainsi leur échec, et insiste sur la destruction de tout

élément vital dans le territoire palestinien occupé. À cet égard, nous lançons un appel au « quatuor » et à la communauté internationale pour qu'ils poursuivent leurs efforts visant à exercer des pressions sur Israël pour qu'il respecte les résolutions de la légitimité internationale.

Pour terminer, nous tenons à attirer l'attention du Conseil sur un point : il n'est pas bon de fermer les yeux sur l'extrême colère des Arabes. La paix dans la région est menacée si le Conseil continue de ne pas tenir compte de l'indignation du monde arabe.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de l'intérêt que vous témoignez à cette question et de la promptitude avec laquelle vous avez accédé à la demande de convocation de cette séance d'urgence consacrée à la crise actuelle et à la dégradation de la situation dans notre région.

L'escalade israélienne, ses actes d'agression contre le peuple palestinien et son Autorité nationale, constituent un acte odieux et criminel d'hostilité. Nous réitérons notre condamnation de cette agression et des crimes de guerre qui ont été commis. Nous rappelons au Gouvernement israélien que les actes qu'il commet dans les territoires palestiniens occupés constituent des violations flagrantes du droit international humanitaire – notamment de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre – ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité. Nous condamnons les pratiques des deux parties consistant à prendre pour cibles et tuer des civils. Le moment est venu pour que le Gouvernement israélien se rende compte que l'option militaire ne réglera aucune crise. L'escalade de la violence ne fera qu'engendrer encore plus de violence et creuser encore le fossé entre les parties israélienne et palestinienne.

Par conséquent, la Jordanie réaffirme que l'option politique est la seule voie possible de règlement de la crise. Nous demandons au Gouvernement israélien d'appliquer la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, de retirer immédiatement toutes ses forces des terres et villes qu'il a réoccupées et de lever le siège imposé au Président Yasser Arafat et au peuple palestinien, notamment autour de la basilique de la Nativité à Bethléem, et dans à tous les villes et villages palestiniens. Nous demandons à Israël d'engager la mise en œuvre du plan Tenet et des recommandations de la Commission Mitchell en vue d'une reprise des négociations sur le statut définitif à partir du point où elles en étaient restées. À cet égard, nous ne pouvons accepter la convocation d'une conférence internationale d'où serait absent le Président Arafat.

Ma délégation demande instamment l'envoi d'une commission internationale d'établissement des faits, à la lumière des déclarations faites par les représentants d'organisations humanitaires, du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales humanitaires relativement aux événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine et à la tentative israélienne d'occulter les massacres qui s'y sont produits. Ma délégation appuie la déclaration du Secrétaire général quant à la nécessité d'envoyer une force multinationale dans les territoires palestiniens occupés dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin de créer l'environnement propice à la recherche d'un règlement politique et diplomatique.

À cet égard, nous ne pouvons que remercier vivement le Secrétaire général et le Secrétaire d'État américain des efforts qu'ils ont déployés en vue de régler cette crise et d'obtenir un retrait israélien des territoires palestiniens occupés. Ma délégation renouvelle son appel au Conseil de sécurité afin qu'il assume ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies en obligeant Israël à appliquer ses résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002).

Pour terminer, ma délégation réitère la solidarité du Roi, du Gouvernement et du peuple de Jordanie avec le Président légitimement élu de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat, et avec nos frères du peuple palestinien, alors qu'ils cherchent à obtenir leurs droits légitimes et jusqu'à ce que leurs justes revendications nationales soient satisfaites par la création de leur État indépendant sur tout leur territoire national, avec pour capitale Jérusalem.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil d'avoir donné cette occasion à ma délégation de participer à ce débat public.

Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de la convocation particulièrement opportune, une fois de plus, de cette séance consacrée à l'examen, avec la participation la plus large des Membres de l'ONU, d'une question particulièrement urgente et brûlante.

Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a fait au Conseil sur la situation au Moyen-Orient, et notamment la grave tragédie humanitaire qui sévit en Cisjordanie, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine et dans d'autres agglomérations particulièrement peuplées.

Ma délégation, qui s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Kumalo, Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, aimerait également ajouter quelques brèves observations, pour exprimer la préoccupation de notre pays face à la situation.

Cette longue crise du Moyen-Orient – et surtout le dernier conflit en date entre Israéliens et Palestiniens – représente une grave menace non seulement pour la paix et la stabilité régionales, mais également pour la paix et la justice mondiales. Aujourd'hui, il est bien avéré que le recours persistant à la force militaire, s'il n'apporte rien, ne fait au contraire qu'aggraver la situation et nuire à un règlement à long terme du problème du Moyen-Orient. La Mongolie réitère sa profonde préoccupation face à la grave dégradation de la situation dans la région et au refus persistant de se conformer intégralement aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Face à cette situation d'urgence, la communauté internationale a essayé de trouver une solution fructueuse et réaliste pour mettre un terme au conflit actuel. Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a longuement débattu de cette question et adopté les importantes résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002), ainsi que la déclaration présidentielle du 10 avril, que la Mongolie appuie sans réserve.

De notre point de vue, la mise en oeuvre de ces résolutions ne mettrait pas seulement un terme à la violence. Elle pourrait conduire à réunir les conditions nécessaires à la reprise des négociations, qui permettrait de garantir la réalisation de la vision de deux peuples ayant longuement souffert, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. La nouvelle initiative de paix saoudienne permettrait à tous les États de la région de normaliser les relations israélo-arabes, ce qui est d'une importance primordiale pour la paix, la sécurité, la stabilité, la compréhension mutuelle et le développement dans la région. La Mongolie soutient la déclaration conjointe faite la semaine dernière à Madrid par le « quatuor », et se félicite de la mission du Secrétaire d'État Colin Powell dans la région, ainsi que de ses réunions bilatérales avec les parties concernées, qui avaient pour objectif de mettre un terme à la violence et de reprendre les négociations.

Des mesures immédiates plus vigoureuses doivent être prises si l'on veut éviter une répétition du genre de tragédie humanitaire que la communauté internationale ne connaît que trop bien. En conséquence, face à la poursuite de la violence, ma délégation se félicite de la proposition faite aujourd'hui par le Secrétaire général devant le Conseil : mettre en place, dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, une présence internationale sur le terrain comportant l'envoi dans la région d'une force multinationale impartiale, approuvée par l'ONU et composée d'une coalition de volontaires. Cela constituerait une mesure concrète et constructive qui pourrait aider à rompre la spirale de violence et de destruction, surveiller la situation sur le terrain, conduire à une restauration graduelle de la confiance entre les deux parties, et mettre en place un environnement dans lequel les parties concernées pourraient reprendre la recherche pacifique d'une paix durable et de la justice, sur la base des divers plans et résolution du Conseil, que nous connaissons tous parfaitement. Espérons que les membres du Conseil seront en mesure de réagir promptement à la proposition du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais affirmer une fois de plus l'espoir de ma délégation que les débats du Conseil ouvriront la voie à des mesures réalistes, concrètes pour mettre un terme à la catastrophe qui se déroule en ce moment au Moyen-Orient, et pour reprendre les mesures visant à promouvoir une solution durable et globale au Moyen-Orient, qui se fait attendre depuis longtemps déjà.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, avec les autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette séance publique.

La question centrale dont nous avons aujourd'hui à connaître est la même que celle dont nous avons débattu au cours des derniers mois : face aux événements regrettables qui se déroulent au Moyen-Orient, que pouvons-nous encore attendre du Conseil de sécurité pour véritablement établir son autorité légitime s'agissant de faire face à cette grave menace à la paix et à la sécurité internationales? Nous sommes tous d'accord sur le fait que le bilan des initiatives du Conseil de sécurité dans les semaines récentes a été impressionnant, en comparaison de sa pratique antérieure d'immobilité et de passivité. Le Conseil a entendu la communauté des membres dans son ensemble en plusieurs occasions; il a adopté la résolution 1397 (2002), qui comporte une vision à long terme pour la paix et la stabilité dans la région; il a adopté la résolution 1402 (2002), qui comprend une liste de mesures visant à garantir un cessez-le-feu et la reprise des pourparlers politiques; et il a adopté la résolution 1403 (2002), qui appelle à un retrait immédiat des Forces israéliennes de défense des zones palestiniennes, et à soutenir les efforts que le Secrétaire d'État américain, M. Powell, était sur le point de lancer avec sa visite dans la région.

Mais la situation à laquelle nous faisons face à présent constitue la négation de toutes les actions entreprises par le Conseil de sécurité. La crise qui se déroule actuellement s'est encore détériorée, et la résistance à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité semble encore plus inflexible. Au lieu de se retirer des zones palestiniennes occupées illégalement, Israël a procédé à l'escalade de son offensive militaire. Nous sommes consternés par le nombre de victimes résultant de ces actions, et par des rapports selon lesquels des atrocités ont été commises qui ne peuvent faire l'objet d'une enquête, parce que toutes les zones touchées, comme le camp de réfugiés de Djénine, ont été interdites tandis que les destructions continuaient. Nous sommes attristés par les pertes matérielles et les souffrances infligées aux civils innocents.

Nous avons du mal à comprendre ce que les dirigeants israéliens comptent véritablement réaliser par la poursuite de ces actions. Mais nous savons que ce n'est certainement pas la voie de la paix. Et nous convenons tous avec le Secrétaire général Kofi Annan que le droit à l'autodéfense n'équivaut pas à offrir un chèque en blanc à l'agression. La communauté internationale est indignée par le refus continu, à tous ceux qui prêtent une assistance humanitaire, de l'accès aux zones qui ont été récemment envahies. Et elle ne peut tout simplement pas tolérer qu'une mission d'établissement des faits mandatée par la Commission des droits de l'homme ne puisse suivre son cours simplement parce qu'Israël décide qu'elle est « inopportune ». Israël doit accorder une pleine liberté de mouvement aux organisations humanitaires dans les territoires palestiniens, en conformité avec les dispositions universellement reconnues touchant aux droits de l'homme et avec les principes du droit humanitaire international.

Les Nations Unies dans leur ensemble ont la responsabilité d'énoncer une stratégie claire permettant de mettre un terme à la catastrophe humanitaire qui continue de se dérouler dans les territoires occupés et d'ouvrir clairement la voie au redressement de notre espoir de paix. L'occupation illégale, le manque de respect vis-à-vis des droits de l'homme, et le mépris du droit à l'autodétermination sont à la base de la crise au Moyen-Orient, et ces problèmes doivent être résolus dans le cadre d'une stratégie globale.

La recherche d'une solution ne peut être entièrement abandonnée aux deux parties, car il semble qu'elles soient parvenues au point où, abandonnées à elles-mêmes, elles ne seront jamais capables de restaurer la confiance mutuelle, ce qui est un préalable à l'édification d'un processus de paix solide.

Une fois de plus, nous condamnons tous les actes de violence et le meurtre de civils innocents, notamment les odieuses attaques suicide à la bombe, en tant que moyen de promouvoir toute cause politique légitime. Nous condamnons aussi les destructions causées par le recours disproportionné à la force et les tentatives répétées de démoraliser et d'humilier le peuple palestinien et ses dirigeants. Aucune des deux parties ne peut revendiquer de supériorité sur le plan moral lorsque des actes de violence sont en cause. La violence et l'intolérance ne peuvent l'emporter sur la raison et la vérité.

Nous ne pouvons qu'espérer que les dirigeants tant israéliens que palestiniens se rendront bientôt compte que leurs propres peuples sont au bord de l'épuisement. La recherche de la paix et de la réconciliation requiert un grand courage : pas exactement la même sorte de courage que celui qu'il faut pour mener une guerre, mais plutôt le courage de l'homme d'État, et la capacité de surmonter l'intolérance et de jeter les semences d'une vie meilleure pour tous.

La communauté internationale peut certainement apporter son aide, et elle doit continuer à offrir sa contribution inébranlable pour faire avancer les négociations de paix. Nous voulons que le processus d'Oslo reprenne là où il a été abandonné, il y a de cela tant de mois. Mais, en dernier ressort, il incombe aux dirigeants israéliens et palestiniens d'accepter la simple réalité qu'ils sont condamnés à vivre ensemble, qu'aucune solution militaire ne peut être imposée en vue de mettre fin au conflit, et qu'ils doivent retourner à la table des négociations. Nous espérons sincèrement qu'ils donneront enfin sa chance à la paix. Mais cela ne pourra advenir qu'avec un retrait complet des villes palestiniennes occupées et une ferme résolution des deux parties de maîtriser et de réduire le niveau de la violence, de l'agression et de la provocation.

En cet instant absolument crucial, nous devons tous nous tourner vers le Conseil de sécurité et poser une question tout à fait légitime : que peut faire le Conseil de sécurité, et que fera-t-il à présent? Peut-il rester silencieux ou passif, alors que ses appels répétés demeurent sans réponse, alors que son autorité continue d'être bafouée, et que les personnes engagées dans des efforts de médiation pleinement soutenus par le Conseil reviennent les mains vides? Le Brésil se félicite de l'engagement progressif du Conseil de sécurité sur la question, et nous encourageons vivement le Conseil à passer à un engagement actif sur le terrain, en ayant recours à tous les instruments à sa disposition.

Nous donnons notre plein accord à l'idée qu'une présence internationale effective en Palestine est requise sans plus tarder. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de surveiller directement sur le terrain la situation préoccupante en matière de droits de l'homme et en matière humanitaire. Nous soutenons l'idée d'un mécanisme international crédible pour aider les parties à mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet. Nous encourageons le Conseil de sécurité à envisager l'envoi d'une mission dans la région. Nous sommes en faveur de l'établissement en temps voulu d'une force multinationale mandatée par le Conseil afin de s'assurer que les parties observent un cessez-le-feu et tout autre accord dont ils pourraient convenir.

Nous admettons entièrement qu'une présence internationale effective en Palestine s'impose immédiatement. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de contrôler directement sur la place la situation, grave pour les droits de l'homme et du point de vue humanitaire. Nous appuyons l'idée d'un dispositif international crédible afin d'aider les parties à appliquer les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet. Nous encourageons le Conseil de sécurité à envisager l'envoi d'une mission dans la région. Nous sommes pour la mise en place en temps utile d'une force multinationale mandatée par le Conseil pour veiller à ce que les parties observent un cessez-le-feu et respectent tout autre accord qu'elles pourront passer. Nous encourageons le Conseil à mettre au point une stratégie bien définie afin de mettre en route un processus de négociation établi sur la base de la proposition du Prince Héritier Abdallah, récemment approuvée par la Ligue des États arabes.

Nous voulons également reconnaître à leur juste valeur les efforts déployés personnellement par le Secrétaire d'État Colin Powell, dont l'attachement à la paix a toujours été un facteur important pour l'ensemble de la région.

Enfin, je voudrais réaffirmer le message, transmis à maintes fois par les autorités brésiliennes même au plus haut niveau : notre soutien vigoureux au Conseil de sécurité et à toutes les initiatives visant à assurer un cessez-le-feu et à reprendre le processus politique vers un règlement pacifique de la question de Palestine. Nous sommes certes prêts à apporter notre concours actif à toute mesure que le Conseil et la communauté internationale jugeraient utile de prendre pour parvenir à ces objectifs.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie d'avoir convoqué une nouvelle fois, la troisième en avril, cette séance publique du Conseil de sécurité, répondant ainsi aux revendications toujours

croissantes de l’immense majorité des États Membres de l’ONU inquiets de la détérioration constante et de l’intensification de la crise au Moyen-Orient, en particulier en Palestine.

Alors que nous attendions avec une grande patience la démarche tant espérée du Secrétaire d’État des États-Unis au Moyen-Orient, les massacres et la répression des Palestiniens persistaient. On a passé 10 journées interminables. Les retards prolongés au voyage de Washington à Ramallah n’avaient rien à voir avec les moyens modernes de transports actuellement en usage, ni avec des menaces sur la sécurité de l’émineux voyageur. Ce retard n’augurait rien de bon, et les résultats finaux le démontrent. La démarche du Secrétaire d’État a été un échec retentissant.

Mais, en toute franchise, était-il possible d’attendre un autre résultat? Bien sûr que non et nous le savons tous ici très bien. Le texte de la déclaration commune du Secrétaire général des Nations Unies, de l’Union européenne, des États-Unis et de la Fédération de Russie est resté lettre morte.

M. Powell a dit, à une conférence de presse, peu avant de rentrer dans son pays, qu’il était « déçu » par le Président Arafat qui, à son avis, pourrait en faire plus, car le moment était venu pour lui de prendre une « décision stratégique ». Des phrases comme celle-là figureront dans les annales de l’histoire contemporaine de la honte.

Moi, je demanderais ceci : qui doit être déçu par qui? Pourrions-nous être déçus par l’action du Président Arafat? Ce que nous avons vu ces derniers jours et ce qui s’est dit au cours des débats récents au Conseil indiquent plusieurs choses. L’héroïque résistance du peuple palestinien contre l’occupant israélien illégal reste ferme, malgré les centaines et les centaines de morts qui s’amoncellent dans les villages et les camps de réfugiés et qu’on ne permet même pas de dénombrer.

L’exemple du Président Arafat, harcelé, assiégé, sans eau, sans électricité, presque sans communication avec le monde extérieur, face à des chars et des bulldozers qui ont démoli le siège de l’Autorité nationale palestinienne à Ramallah, est un témoignage frappant de ce qu’il reste attaché à ses idéaux et de ce que, bien que le Secrétaire d’État apparemment ne s’en soit pas rendu compte, le Président Arafat comme le peuple palestinien ont déjà adopté, depuis bien des années leur propre option stratégique : lutter pour le droit à l’autodétermination et pour la création de leur propre État indépendant et souverain sur leurs territoires, ayant pour capitale Jérusalem-Est.

Le cessez-le-feu immédiat exigé dans les dernières résolutions, notamment 1402 (2002) et 1403 (2002), continue d’être bafoué dans l’impunité totale. Le retrait des effectifs de l’armée israélienne des rares zones palestiniennes qui jouissaient d’une autonomie limitée, est fluctuant et nullement définitive : l’armée israélienne se retire puis revient, tant dans les villes et les villages que dans les camps palestiniens.

À présent, que faire? Allons-nous rester les bras croisés et attendre patiemment que le Secrétaire d’État ait l’idée d’inscrire dans son emploi du temps chargé son retours promis dans la région? Combien faudra-t-il de morts de civils palestiniens et israéliens pour que les stratèges américains aient encore l’idée de regarder ce qui se passe au Moyen-Orient et essaient encore de nous leurrer avec leurs prétendues médiations sans guère de crédibilité? Le gouvernement de la seule superpuissance survivante de notre époque ne dispose-t-il pas des mécanismes nécessaires pour « persuader » – pour reprendre le mot même du Département d’État – son allié le plus fidèle de la région du Moyen-Orient à appliquer les exigences du Conseil de sécurité, qui apparemment a voté ici en leur faveur, en notre présence?

Cela n’a d’autre nom que la complicité. Il suffit de jeter un bref coup d’oeil aux messages qui nous parviennent de la Maison Blanche, qui répètent jusqu’à satiété le même refrain déséquilibré, à savoir que les Palestiniens doivent en faire plus; que les Palestiniens doivent condamner le terrorisme; que les Palestiniens doivent abandonner leurs aspirations; que les Palestiniens, etc., etc. Toujours le même refrain pour éluder la vérité.

Ma délégation vient ici aujourd’hui pour dénoncer l’immoralité et l’inéquité de la politique extérieure des États-Unis. Et nous le faisons avec la force et le sens moral que nous donnent le fait d’avoir été et d’être les victimes d’agressions absolues de tous types et de tous ordres. Le Gouvernement des États-Unis pourrait-il suspendre l’envoi d’armements ultra-perfectionnés à l’armée israélienne, utilisés contre des populations civiles sans défense? La réponse est non. Le Gouvernement des États-Unis pourrait-il appliquer des mesures et des sanctions économiques unilatérales et coercitives contre le Gouvernement israélien jusqu’à

ce que celui-ci se décide à appliquer les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et de ce même Conseil de sécurité qui sont bafouées et foulées aux pieds avec un mépris total? Bien sûr que non. Le Gouvernement des États-Unis pourrait-il voter en ce Conseil de sécurité en faveur de sanctions, de restrictions, de limitations et de rétorsion contre le Gouvernement israélien comme il l'a fait avec un enthousiasme illimité contre d'autres pays dont le gouvernement ne lui plaît pas? Manifestement, non.

Le Gouvernement des États-Unis pourrait-il décréter la cessation immédiate des subventions économiques considérables qu'il verse d'une année à l'autre afin d'entretenir la machine de guerre israélienne démesurée dans ses tâches habituelles d'agression et de répression contre les peuples arabes voisins et la population civile palestinienne? À l'évidence, non.

Le Gouvernement des États-Unis pourrait-il faire preuve de courage et croire véritablement en son rôle autoproclamé de défenseur de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle planétaire, et proposer, dans cette organisation, des résolutions visant à condamner le mépris affiché par les autorités israéliennes à l'égard des droits les plus fondamentaux des populations arabes et palestiniennes, y compris le droit à la vie? Non, non et non.

Le Conseil a tenu d'innombrables séances, consacrant de longues heures à dénoncer et à condamner, alors que la mort et l'horreur continuent dans les territoires palestiniens, occupés de façon flagrante, par Israël. Rien n'a été réglé. Israël souffre d'un type de surdité qui semble irréversible, et se moque de ce que nous disons ici.

Une solution consisterait peut-être à cesser de parler à la marionnette et à exiger davantage de celui qui en tire les ficelles. La protection illimitée dont bénéficie Israël de la part des États-Unis doit cesser. Les exactions commises par Israël, avec l'aval des États-Unis, doivent prendre fin. Les atteintes aux droits de l'homme, perpétrées par Israël, avec le consentement des États-Unis, doivent être rejetées et punies de façon exemplaire. Les profanations de lieux saints des différentes confessions de la part des militaires israéliens doivent complètement cesser. Nous ne pouvons permettre que la crédibilité du Conseil de sécurité continue d'être soumise aux desseins de l'un de ses membres, quels que soient son arrogance et sa puissance, membre protégé par l'arme immorale du veto.

Quelques jours auparavant, nous demandions à cette tribune que l'hypocrisie et le formalisme diplomatique soient mis de côté. Nous ne pouvons plus attendre pour agir de façon efficace et rapide. Cela suffit qu'on veuille nous imposer des critères dénaturés par la réalité même. Nous devons cesser de présenter sur un pied d'égalité une armée d'oppression et d'occupation et un peuple héroïque qui lutte pour sa liberté et sa dignité. Cuba continuera de dénoncer inlassablement toutes ces manipulations et déformations, ces crimes et ce génocide qui sont perpétrés sous nos yeux, contre les peuples arabes et, en particulier, contre le peuple palestinien. Cuba continuera de dénoncer, avec force et conviction, les violations des résolutions, des préceptes de la Charte, du droit international et du droit international humanitaire.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) *:* Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance pour poursuivre l'examen de la situation extrêmement grave en Palestine.

Ma délégation est vivement consternée par le mépris absolu affiché par Israël à l'égard des appels répétés de la communauté internationale à un retrait immédiat des territoires palestiniens. La belligérance d'Israël envers les résolutions du Conseil, notamment 1402 (2002) et 1403 (2002), témoigne de la détermination de ce pays d'éliminer le peuple palestinien. Les événements récents à Djénine, qui ont eu des conséquences déplorables pour les vies et les biens de la population palestinienne, attestent du mépris d'Israël pour le droit international et le droit international humanitaire. L'assaut contre le camp de réfugiés a abouti à un bilan approximatif de 100 à 200 morts palestiniens. Des hélicoptères armés ont tiré sur le camp et des bulldozers ont démoli des habitations, alors que certains de leurs occupants étaient encore à l'intérieur. Même les installations de l'ONU n'ont pas été épargnées.

À cet égard, nous nous félicitons de la décision de dépêcher dans les territoires occupés une mission

d'établissement des faits, que doit diriger le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pour enquêter sur et rendre compte des atteintes aux droits de l'homme commises par les forces israéliennes. Nous espérons que la mission pourra être entreprise sans délai. Ces tergiversations de la part d'Israël pour ce qui est de permettre à la mission d'établissement des faits de commencer son travail se passent de commentaires. On ne peut que supposer qu'Israël cache la véritable gravité des conséquences consternantes de ses agissements.

Ma délégation est fermement convaincue que des mesures immédiates doivent être prises pour remédier à la situation humanitaire lamentable dans les territoires palestiniens. Alors que nous parlons, la population palestinienne reste en danger et continue de pâtir de nouvelles violations des droits de l'homme aux mains d'Israël. Pour les Palestiniens, les agissements d'Israël ont entraîné une paralysie presque totale de la vie, sous tous ses aspects. M. Kofi Annan a déclaré que les forces israéliennes ont largement bafoué les principes humanitaires internationaux et les normes relatives aux droits de l'homme. M. Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a souligné qu'il existe un impératif humanitaire sur le terrain, d'où la nécessité de prendre toutes les mesures possibles pour sauver des vies. Il a exigé qu'Israël remplisse ses obligations à cet égard, au titre du droit international. Nous espérons qu'Israël reviendra à la raison et entendra l'appel à coopérer avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Comité international de la Croix-Rouge.

La situation en Palestine ne s'est aucunement améliorée. Alors que les forces israéliennes se sont peut-être retirées de certains territoires occupés, les couvre-feux, renforcés par des tirs isolés, restent en vigueur, ce qui empêche les Palestiniens de quitter leurs habitations pour obtenir des vivres ou des secours médicaux. Les Palestiniens continuent d'être appréhendés pour être soumis à des interrogatoires. Les pertes civiles et les destructions se poursuivent sans relâche. M. Arafat est toujours assiégé au quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et s'est vu imposer des restrictions graves pour ce qui est de sa capacité de diriger son peuple et d'enrayer la violence. De grands dégâts ont été causés à l'Autorité palestinienne et à ses institutions, ce qui affaiblit sa capacité de fournir des services essentiels à la population. Ces conditions déplorables suscitées par Israël ne font que creuser l'écart entre les parties qui s'éloignent ainsi de la table des négociations. Cela pose des obstacles majeurs à la paix, à laquelle Israël affirme aspirer.

Dans notre dernière déclaration au Conseil sur cette question, ma délégation s'était félicitée de la mission de paix du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, car nous avions espéré que ses efforts aboutiraient à un cessez-le-feu et amèneraient les parties à reprendre les négociations en vue d'une solution durable au problème. Mais, au contraire, manifestant un mépris total à l'égard des efforts déployés par son allié le plus proche, Israël continue de poursuivre ses opérations militaires dans les territoires palestiniens. En fait, alors que la mission de paix touchait à sa fin, Israël a investi deux nouveaux villages palestiniens. À l'évidence, la mission n'a pas permis d'obtenir un cessez-le-feu et l'application de la résolution 1402 (2002), comme la communauté internationale l'avait espéré. Le Secrétaire d'État, M. Powell, a noté lui-même que M. Sharon prévoyait encore d'effectuer des incursions dans les territoires palestiniens lorsqu'il le jugerait nécessaire. Israël n'a pas manifesté la moindre velléité de cesser les hostilités. Compte tenu de l'échec de la mission du Secrétaire d'État M. Powell, Israël continue d'avoir les mains libres pour agir à sa guise.

Pour ce qui est de la conférence internationale de paix proposée par M. Sharon, ma délégation estime qu'il est inconcevable qu'une telle conférence exclue la participation de M. Arafat, l'un des principaux protagonistes du processus de paix et le dirigeant légitime du peuple palestinien. Cette proposition n'a aucune chance de succès et elle met en lumière l'insécurité d'Israël pour ce qui est de vouloir une solution pacifique à ce problème.

La Malaisie reste convaincue que, pour que la violence puisse cesser, il faut d'urgence que le Conseil autorise l'envoi d'une force de l'ONU ou d'une force internationale de maintien de la paix dans les territoires occupés. À cet égard, ma délégation se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de la création d'un mécanisme tiers sous forme d'une force multinationale de maintien de la paix, seul moyen d'arrêter l'hécatombe. La force de maintien de la paix serait en mesure de stabiliser la situation sur le terrain et de préparer la voie à la reprise des négociations.

Nous admettons volontiers que cette force devrait disposer d'un effectif suffisant pour juguler tout défi à son autorité. Compte tenu des graves dangers actuels et potentiels pour la population civile dus à l'escalade actuelle de la violence, nous exhortons le Conseil à prendre des mesures immédiates pour dépêcher une force internationale de maintien de la paix dans les territoires occupés.

Ma délégation craint que le pire soit encore à venir pour les Palestiniens. Nous exhortons instamment le Conseil à tout faire pour protéger la population civile palestinienne et pour arrêter les hostilités dans la région. Ma délégation espère aussi ardemment que le « quatuor » et les Nations Unies continueront de prendre de nouvelles initiatives et de jouer un rôle de premier plan pour s'efforcer de ramener une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance d'urgence pour examiner la détérioration constante de la situation dans les territoires occupés, détérioration qui, à notre grand regret, ne semble nullement près de cesser.

Les dernières semaines, le Conseil a adopté trois résolutions et une déclaration présidentielle, mais sans effet. La crise se poursuit sans répit et en fait s'aggrave de jour en jour. Ses répercussions sont ressenties dans la région et au-delà; les conséquences de cela pourraient être inimaginables.

Les actions militaires d'Israël qui se poursuivent malgré les résolutions du Conseil de sécurité et les appels de la communauté internationale pour qu'il cesse ces opérations et se retire nous préoccupent tous au plus haut point. Comme les événements récents l'ont montré, cela n'a ni amélioré la sécurité d'Israël ni servi la cause de la paix. Cela a plutôt fait surgir de nouveaux obstacles à la recherche collective d'une paix durable au Moyen-Orient. La poursuite des opérations militaires israéliennes et les violences commises par Israël à titre de représailles ne servent à rien qu'à faire des victimes, civils innocents pour la plupart, y compris femmes et enfants, et à élargir encore le fossé qui sépare les peuples d'Israël et de Palestine. La cessation immédiate des opérations militaires et le retrait d'Israël ainsi qu'un cessez-le-feu sont donc les mesures les plus urgentes. Elles ne souffrent aucun retard car, de part et d'autre, ce sont des innocents qui paient fort inutilement.

La violence constatée en Israël et à Jérusalem du fait des horribles attentats-suicide exécutés par des militants palestiniens contre des civils ne saurait en rien être justifiée et doit cesser immédiatement. Dans ce contexte, nous avons pris note de la déclaration du 13 avril, en arabe, du Président Arafat condamnant les actes de terrorisme dans toutes ses manifestations.

De l'avis général, des parties des territoires occupés subissent une crise humanitaire très grave face à laquelle le Secrétaire général Kofi Annan et toute la communauté internationale ont exprimé une inquiétude et un désarroi profonds. Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Peter Hansen, et le Coordonnateur spécial du Secrétaire général, Terje Roed-Larsen ont qualifié la situation dans le camp de réfugiés de Djénine d'effroyable. Nous pensons que rien ne saurait justifier que l'on provoque une crise aussi grave, pas même le droit de légitime défense. Les vies innocentes des civils sont inviolables, où que ce soit et qui qu'ils soient. Le respect du droit international humanitaire doit être la norme. Les organismes humanitaires doivent avoir libre accès, conformément aux principes humanitaires internationaux.

Chaque jour qui passe nous éloigne inexorablement de la vision où deux États, Israël et la Palestine, vivent en paix côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous appelons donc à la cessation immédiate de la violence et à la reprise du dialogue. Ce n'est qu'à la table des négociations et non pas sur la trace des chars que l'on pourra créer la paix. Les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) nous montrent la voie à suivre. Il faut faire preuve de la volonté nécessaire pour suivre la voie tracée par ces résolutions.

L'Inde n'a cessé d'appuyer la cause de la Palestine avec fermeté et inébranlablement. Nous avons toujours soutenu et continuons de soutenir le peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour réaliser ses droits nationaux légitimes, clef de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. L'Inde est en contact permanent avec plusieurs pays arabes à cet égard et

nous sommes prêts à faire le maximum pour instaurer la paix dans la région.

Nous appuyons la déclaration commune adoptée à Madrid le 10 avril par le « quatuor ». On avait mis beaucoup d'espoir dans les efforts du « quatuor » ainsi que dans les efforts entrepris au niveau bilatéral. Mais nous n'avons toujours pas vu de progrès véritables sur les mesures qui s'imposent d'urgence. Mais la communauté internationale ne peut pas renoncer. Au contraire, il faut qu'elle redouble d'efforts.

Dans un message récent au Président Arafat, le Premier Ministre, Atal Behari Vajpayee a réaffirmé que l'Inde considère le Président Arafat comme le symbole des aspirations et de la lutte du peuple palestinien. Comme nous l'avons souligné dans nos déclarations antérieures, nous sommes préoccupés par les restrictions imposées au Président Arafat qui est le dirigeant démocratiquement élu du peuple palestinien. Pour la communauté internationale comme pour le peuple palestinien, le Président Arafat incarne la nation palestinienne. Il a et gardera pour l'avenir proche, un rôle important. Nous partageons pleinement la préoccupation de la communauté internationale quant à sa santé et à son bien-être. Les dirigeants de l'Inde ont fait savoir à Israël qu'en isolant le Président Arafat, leur pays compliquait la situation au lieu de la simplifier rendant ainsi l'instauration de la paix d'autant plus difficile.

Conformément à la déclaration adoptée le 10 avril par le « quatuor », nous pensons qu'Israël doit immédiatement mettre fin à ses opérations militaires; assurer un cessez-le-feu immédiat et réel; se retirer immédiatement et complètement des territoires occupés, y compris de Ramallah et du quartier général du Président Arafat, permettre un accès intégral et sans entrave aux organismes humanitaires, renoncer à l'emploi excessif de la force et assurer la protection des civils.

Un certain nombre d'idées ont été proposées. Nous vous adjurons, Monsieur le Président, de coopérer étroitement avec les dirigeants de la Palestine et d'Israël afin d'élaborer des solutions applicables pour tirer la région de l'imbroglio actuel et de réaliser notre vision collective d'une paix durable dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'heure même où nous siégeons, une énorme tragédie humanitaire se déroule en Cisjordanie. La perpétration continue d'atrocités par Israël aggrave les douleurs de la Palestine qui ont atteint des proportions insupportables.

Le Secrétaire d'État des États-Unis Colin Powell a terminé une mission essentielle dans la région. Il a déployé des efforts immenses pour désamorcer une situation dangereuse. Nous lui sommes donc extrêmement redevables. Aucune entreprise, comme celle qu'il a menée dans la plus grande sincérité, ne saurait être vaine. Elle a déjà accru l'intérêt de la communauté internationale sur la nécessité de rester engagé dans la poursuite de la paix.

Nous voyons maintenant que la responsabilité du Conseil est de compléter ces initiatives, ainsi que d'appuyer la proposition du Secrétaire général. Ce dernier a appelé au déploiement d'une force multinationale. Il semble que nous n'ayons plus le luxe du choix ou des options. Il faut absolument que le Conseil souscrive à cette idée et autorise cette force.

La solidité du mandat doit être à la hauteur du défi sur le terrain. Le temps presse. Tout retard risquerait d'avoir d'horribles conséquences.

Il ne s'agit pas d'un impératif purement moral s'imposant au Conseil de veiller à ce que ses résolutions soient respectées. Il a aussi un aspect pratique. Le Conseil doit non seulement être crédible, mais il faut aussi qu'on le voie comme tel. S'il y a divergence entre ses paroles et ses actes, sa capacité de s'acquitter des responsabilités que lui impose la Charte pourrait commencer à s'affaiblir. Cela ne profiterait à personne, ni aujourd'hui, ni à l'avenir. Pour que l'ONU soit comme le garant d'un monde meilleur, il est essentiel que le Conseil soit comme le protecteur de la paix.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Pour la quatrième fois en une période brève mais tragique, pleine de tueries, de destructions et de sang, le Groupe arabe, avec d'autres personnes bien intentionnées, a

demandé que soit convoquée une séance publique du Conseil de sécurité sur la question palestinienne.

Mais après tout ce que nous avons vu, entendu ou lu, que dire au Conseil de sécurité? Le Conseil de sécurité est censé agir spontanément, sans que personne le lui demande, pour faire face aux violations flagrantes de la Charte et aux menaces sur la paix et la sécurité internationales.

Devrions-nous parler de l'ampleur des crimes perpétrés sur la terre de Palestine contre le peuple palestinien? Ou devrions-nous parler de la nature de ces crimes? Devrions-nous parler de crimes de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'agression? Ou devrions-nous parler de tout cela ensemble? Devrions-nous parler des violations de la Charte, du droit international humanitaire et du droit international en général? Ou devrions-nous parler des dimensions politiques de ces crimes?

Ce qui se passe depuis longtemps est une violation flagrante de toutes les valeurs morales, de toutes les lois, de toutes les coutumes et de tous les accords. Le Conseil de sécurité n'a malheureusement pas été en mesure de tenir compte de toutes ces violations dans les résolutions adoptées à ce jour.

Ici, à la tribune de cette Organisation à laquelle nous appartenons tous, on ne peut que s'interroger : N'est-il pas temps que le Conseil se montre à la hauteur de la situation, à la hauteur des dangers qui menacent la Palestine, la région et le monde entier? N'est-il pas temps que le Conseil entende les gémissements de milliers de blessés et les cris de mères et d'enfants, de ceux qui ont tout perdu en Palestine, à part leurs rêves et leurs espoirs?

N'est-il pas temps que le Conseil impose le respect de la Charte, sans sélectivité ni iniquité et punisse ceux qui, grands ou petits, violent la Charte – en particulier l'entité sioniste scélérate, l'entité sioniste oppressive?

N'est-il pas temps que le Conseil de sécurité dise la vérité et ne considère plus le bourreau et la victime comme égaux? N'est-il pas temps que le Conseil impose le respect de la légitimité internationale consacrée dans des résolutions que le Conseil lui-même a adoptées concernant la question palestinienne?

Nous nous interrogeons aussi sur les vraies exigences du peuple palestinien. Sont-elles légitimes? Contreviennent-elles au droit international ou à la Charte des Nations Unies? Ou sont-elles, en fait, légitimes?

Tout ce que veut le peuple palestinien, c'est recouvrer sa terre usurpée et défendre sa dignité, sa souveraineté et son droit de créer un État indépendant sur sa terre conformément aux règles du droit international. Mais il semble que ceux qui luttent pour recouvrer leurs droits, en particulier leurs droits à la liberté et à l'autodétermination, sont qualifiés de « terroristes » par certains – par ceux qui tentent de détruire les principes internationalement acceptés afin de justifier leurs politiques d'hégémonie et d'agression.

Nous devons tous admettre et reconnaître que le Conseil de sécurité a été, jusqu'ici, incapable de défendre le camp du droit dans cette juste cause en raison de la menace préalable brandie par un seul État de recourir au veto avant même d'examiner le projet de résolution arabe, d'ailleurs bien faible.

Ce qui malheureusement se passe au Conseil, ce n'est pas l'application de règles juridiques ou de règles de justice et de paix, mais plutôt un reflet du principe de la loi du plus fort, principe que récuse la Charte. Il s'agit de l'imposition de solutions toute faites qui reflètent et expriment les intérêts d'un très petit nombre d'États.

Ce qui se passe en Palestine – tueries, destructions, siège, famine, terreur, violation du caractère sacré de lieux saints – représente, selon toutes les lois divines et humaines, un crime complexe. C'est en fait un crime de génocide, un crime contre l'humanité et un crime de guerre comme l'humanité n'en a jamais connu, même à l'époque des Tatars et des nazis.

Le peuple arabe en Iraq et dans tous les autres États arabes suit les événements en Palestine le coeur lourd et blessé, devant les années de persécution auxquelles notre peuple a été soumis aux mains des forces d'occupation dans les territoires palestiniens occupés. Tous ceux qui observent les événements ne peuvent qu'être stupéfaits de voir que l'entité sioniste n'a pas hésité à commettre n'importe quel acte contre des civils innocents – détruire, tuer, expulser et humilier – dans le cadre d'une politique bien connue et organisée, défiant ainsi tout le monde y compris les membres du Conseil.

La position des États-Unis d'Amérique a encouragé, et continue d'encourager, Israël dans la poursuite de cette politique. Les États-Unis n'ont pas, jusqu'à maintenant, condamné ce qui s'est produit. De ce fait, il incombe à la communauté internationale d'exiger que ces criminels soient traduits en justice pour tous les crimes qu'ils ont perpétrés. À Djénine, à Ramallah, à Naplouse, dans la basilique de la Nativité de Jésus-Christ – que la paix de Dieu soit avec lui – les forces d'occupation n'ont eu aucun respect pour les sentiments religieux de centaines de millions de musulmans et de chrétiens de partout dans le monde.

Où sont les instruments prévus dans la Charte pour dissuader tous ceux qui violent les règles du droit international? Où est l'embargo? Où sont les sanctions économiques? Où sont les autres mesures coercitives? Doivent-elles être utilisées contre certains et pas d'autres? Il semble qu'une décision a été prise à l'avance, comme d'habitude, pour exempter ces forces du droit international et des dispositions de la Charte. Cela porte atteinte à la crédibilité du Conseil de sécurité, et les générations futures considéreront ce qui se produit maintenant comme un événement honteux dans l'histoire de l'ONU.

Les pensées et les coeurs du peuple iraquien sont avec nos frères des territoires occupés, et le peuple iraquien, qui souffre des conséquences d'un embargo injuste, a insisté pour n'épargner aucun effort afin de contribuer à mettre fin à cette tragédie. Entre autres choses, il a pris la décision de cesser d'exporter du pétrole à ceux qui ont appuyé et qui continuent d'appuyer l'entité sioniste dans son agression et son occupation des territoires palestiniens. Il est engagé à attirer l'attention sur l'horreur de la tragédie subie par le peuple palestinien et à l'aider dans sa lutte, et ce malgré notre besoin de ressources bien connu.

Aussi fortes que soient les voix de l'hypocrisie et aussi répandues que soient les notions fausses auxquelles elles adhèrent, les voix de la vérité et du droit ne sauraient être vaincues. Ceux qui défendent leur terre contre l'occupation ne sont pas des terroristes. Ils agissent conformément aux règles du droit international. La communauté internationale ne saurait continuer d'accepter ce double langage, qui est utilisé pour justifier les politiques agressives qui ont récemment été clairement mises au jour sans aucune ambiguïté, dans la mesure où la menace de la force a été utilisée contre certains États – y compris mon pays, l'Iraq – afin de détourner l'attention du monde des crimes odieux commis dans les territoires palestiniens occupés, et afin de tenter publiquement et de façon flagrante de terroriser des États et de se soustraire à la responsabilité de respecter les engagements internationaux et d'appliquer les normes du droit international.

Enfin, je suis convaincu que nous sommes tous conscients que la raison pour laquelle le peuples palestinien en particulier et la région arabe en général souffrent, c'est l'occupation sioniste, qui a entraîné des décennies de souffrances continues et les événements dont nous avons été témoin au cours des 20 derniers jours. En conséquence, toutes les tentatives de trouver une solution équitable à la cause juste des Palestiniens ne pourront être couronnées de succès que si nous mettons fin à cette occupation odieuse.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous nous réunissons ici aujourd'hui une fois de plus pour examiner la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, attribuable au refus d'Israël, la Puissance occupante, de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ces résolutions, le Conseil demande à Israël de se retirer de la ville de Ramallah et des autres villes palestiniennes. La réaction d'Israël a été de répondre aux résolutions du Conseil par une répression accrue et en encerclant la basilique de la Nativité.

Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de mettre fin à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés après l'agression d'Israël. Son effort le plus récent a été la déclaration qu'il a faite plus tôt devant le Conseil. Ma délégation appuie sa proposition de déployer une force multinationale en Palestine, et espère qu'elle sera appuyée et mise en oeuvre rapidement par le Conseil, qui s'emploie à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous associons notre voix à tous ceux qui ont réclamé une enquête internationale sur les crimes de guerre commis par Israël, la Puissance occupante, contre des civils palestiniens, et d'abord et avant tout sur le crime de génocide perpétré dans le camp de Djénine. Nous avons tous entendu la déclaration que

M. Roed-Larsen, le Représentant personnel du Secrétaire général au Moyen-Orient, a faite à la presse à la suite de sa visite au camp de Djénine, dans laquelle il a qualifié d'inimaginables les destructions dans le camp, et de catastrophe terrifiante, au-delà de toute imagination, la situation créée par les forces israéliennes dans le camp. Le Secrétaire général y a fait référence dans sa déclaration aujourd'hui devant le Conseil.

Nous avons vu à la télévision des médecins avertir qu'il y a des gens sous les décombres qui suffoquent lentement car les autorités d'occupation refusent de leur porter secours. On trouve des cadavres dispersés partout dans le camp, ce qui pourrait propager des maladies. Un tel crime contre l'humanité ne doit pas rester impuni par la communauté internationale. La même chose vaut pour les criminels, qui ne doivent pas rester impunis.

Nous avons réaffirmé dans nos déclarations précédentes au Conseil que le Conseil doit agir rapidement pour imposer le respect de ses résolutions. Nous réaffirmons encore aujourd'hui notre appel, surtout à la suite de l'échec de toutes les efforts diplomatiques, pour faire pression sur Israël afin qu'il se retire des territoires palestiniens occupés. Le Conseil doit assumer sa responsabilité et obliger Israël à respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et de l'appliquer dans les territoires palestiniens occupés. Le Conseil doit également faire pression sur Israël pour qu'il cesse d'empêcher le transport des blessés et la fourniture de l'assistance humanitaire et médicale aux victimes des bombardements quotidiens.

Les forces d'occupation israéliennes agissent comme si elles étaient au-dessus de la loi et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ce qui les a encouragées, c'est que le Conseil de sécurité n'a pas pris de mesures punitives au titre du Chapitre VII de la Charte contre les crimes de guerre, le terrorisme d'État et le génocide des civils palestiniens. C'est pour cela qu'Israël poursuit sa politique d'agression et menace la paix et la stabilité dans la région. Je le répète, c'est pour cela que le Conseil doit assumer ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est également important qu'Israël applique immédiatement les résolutions du Conseil et arrête son agression contre le peuple palestinien. Autrement, le Conseil ne se sera montré capable d'imposer de sanctions qu'aux États faibles et vulnérables, et il aura ainsi perdu sa crédibilité.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La question palestinienne passe maintenant par une phase extrêmement grave dont les effets négatifs pourraient bien s'étendre au-delà des territoires palestiniens occupés. Tel est l'objectif du Gouvernement israélien qui essaie de pousser le Moyen-Orient dans un chaos sanglant, à la suite des crimes odieux commis par les forces d'occupation israéliennes dans le camp de Djénine, à Naplouse et dans d'autres zones occupées. Nous avons vu des assassinats de masse de sang froid, des exécutions extrajudiciaires, la destruction de maison sur la tête de leurs habitants, des arrestations nombreuses, des vols, du pillage et la destruction systématique de l'infrastructure, de la superstructure et des fondements de l'État palestinien, tout cela allant de pair avec les tentatives d'Israël pour transformer les zones palestiniennes en petits groupes d'habitants ramenés à une époque ancienne, dépouillés de leur histoire, de leur patrimoine et de leur culture.

Le Premier Ministre israélien, qui a exprimé ses regrets de ne pas avoir tué le Président Yasser Arafat lorsque les forces israéliennes ont envahi le Liban en 1982, a également dit regretté d'avoir promis au Président des États-Unis de ne pas tuer le Président palestinien lorsque ses forces ont envahi les zones palestiniennes en 2002. Ce même Premier Ministre prétend que l'attaque par les forces israéliennes et le siège des zones palestiniennes occupées visent à mettre un terme à la résistance palestinienne, qu'il qualifie de terrorisme. La lutte populaire nationale n'est pas du terrorisme. C'est en réalité un droit et un devoir qui ont été exercés par tous les États qui ont été colonisés ; par leur résistance populaire nationaliste, ils ont pu se libérer de l'occupation et gagner l'indépendance et la liberté.

Comment le Premier Ministre israélien peut-il continuer de chercher à mettre fin à la résistance populaire palestinienne alors que cela n'a pu engendrer la sécurité qu'il avait promise ? La seule chose qu'il a réussi à faire, c'est de semer la mort et la destruction,

en utilisant le terrorisme d'État comme moyen de terroriser non seulement les Palestiniens mais aussi les Arabes sous le prétexte qu'il s'agit d'un terrorisme préventif pour empêcher les Palestiniens de mener des opérations de guérilla et d'utiliser la violence contre des Israéliens.

Le Premier Ministre israélien n'a reculé devant rien pour boucher l'horizon de la paix, à commencer par sa profanation de la mosquée d'Al-Aqsa, insistant sur l'expansion et la multiplication des colonies de peuplement, détruisant des maisons et des champs, empêchant les Palestiniens de travailler, les assiégeant et déchaînant la faim, les assassinats arbitraires et les liquidations physiques.

Le Gouvernement israélien se fait un point d'honneur de détruire les fondements mêmes de l'État palestinien. Il a détruit l'aéroport et le port maritime dans la bande de Gaza. Il a coupé le passage sûr entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Il a bombardé la télévision palestinienne et les stations de radio. Il a attaqué les ministères et les services gouvernementaux palestiniens, confisquant toutes les informations et statistiques. Il a bombardé les centrales électriques et les conduites d'approvisionnement en eau. Il a refusé de payer aux Palestiniens les sommes qui leur sont dues et qui s'élèvent à près de deux milliards de dollars.

Dès que le Premier Ministre israélien a pris ses fonctions, il a commencé à mettre en oeuvre son propre programme, détruisant le siège des forces de sécurité palestiniennes, qu'il considérait comme le bras du terrorisme, des forces palestiniennes de sécurité préventive et tuant ou expulsant nombre de leurs membres. La destruction systématique des camps de réfugiés palestiniens et les massacres qui s'y sont déchaînés sont des tentatives visant à exclure le problème des réfugiés de tout règlement final négocié éventuel.

Comment l'effusion de sang palestinien et le fait de joncher les rues de corps de victimes palestiniennes ou leur enterrement dans un cimetière dit de l'ennemi peuvent-ils mettre fin à la violence et à la résistance palestiniennes? Les Palestiniens pourront-ils oublier leurs proches qui ont saigné à mort sous les décombres et d'autres enterrés vivants? Les massacres de Deir Yassin et d'ailleurs ont-ils incité les Palestiniens à renoncer à leurs droits légitimes ou à se soumettre aux diktats de certains Israéliens, fondés sur une culture de meurtre, de colonisation, d'expulsion et d'occupation? Les massacres perpétrés par le Premier Ministre israélien à Sabra et Chatila ont-ils mené à la soumission des Palestiniens ou à leur acceptation de l'occupation et de l'humiliation?

Le crime horrible des forces d'occupation israéliennes, laissant mourrir exsangues des Palestiniens blessés, est non seulement un des plus horribles et des plus sadiques crimes de guerre, mais il représente même un plan pour humilier les Arabes et les Palestiniens et les obliger à se venger, brisant ainsi tout espoir de paix qu'ils pourraient nourrir.

Les pratiques et crimes infâmes d'Israël dans les territoires palestiniens occupés sont des actes terroristes qui doivent être condamnés. Ils montrent au monde entier que l'affirmation d'Israël de vouloir la paix est fausse et qu'il continue de violer ses engagements. L'agression israélienne vise même ceux qui ont cherché refuge dans des mosquées, des églises et des camps de réfugiés. Elle pousse des jeunes Palestiniens à se sacrifier pour protéger leurs lieux sacrés, leur terre et leur dignité. Israël ne travaille pas pour la sécurité et la paix de ses citoyens mais pour consacrer sa colonisation et maintenir son emprise sur les territoires palestiniens et arabes usurpés. Il s'agit de terrorisme officiel et flagrant au vu et au su de toute la communauté internationale.

Si les agressions israéliennes au Liban et en Tunisie, et les opérations du Mossad contre des activistes palestiniens dans les territoires occupés et à l'extérieur ne constituent pas du terrorisme, qu'est-il donc? Si les barbares pratiques israéliennes contre le peuple palestinien ne sont pas des violations flagrantes de tous pactes, règles et lois, qu'est donc le terrorisme? Si le blocus des villes et villages palestiniens, l'arrestation des dirigeants palestiniens et les attaques et massacres dans les camps de réfugiés ne sont pas du terrorisme, qu'est-il donc? De telles pratiques israéliennes doivent être considérées comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et justifient pleinement des poursuites contre leurs auteurs.

Le non-respect par Israël des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1322 (2000), 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité illustre son mépris de la légitimité internationale. Il montre également son incapacité d'écouter la déclaration commune de Madrid du

10 avril 2002 et d'entendre les appels de la communauté internationale. Cela exige que nous agissions sur Israël pour qu'il applique les résolutions du Conseil de sécurité, à commencer par son retrait immédiat des territoires palestiniens occupés et la levée du siège du Président Arafat, Président élu et légitime de l'Autorité palestinienne.

Notre délégation appuie en tout la déclaration du Secrétaire général sur la nécessité, pour la communauté internationale, d'assumer ses responsabilités, d'enrayer la dégradation de la situation au Moyen-Orient et de protéger les vies qui chaque jour périssent. Nous convenons avec lui que la question ne peut être traitée que comme un problème de sécurité et que tout règlement politique doit assurer la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien ainsi que la paix et la sécurité pour tous les peuples et États de la région. Nous saluons la proposition du Secrétaire général d'envoyer une force internationale dans la région pour travailler, avec les parties concernées, à arrêter la spirale de la violence, assurer le retrait d'Israël des territoires palestiniens et créer le climat favorable à la reprise des négociations, en vue d'un règlement politique juste et global.

Dans le cadre du respect systématique du Royaume d'Arabie saoudite pour une paix juste et globale et pour la sécurité et la stabilité régionales, le Prince héritier Abdallah,, fils du Roi Fahd Bin Abdal-Aziz Al Sand a soumis une initiative de paix qui, adoptée au Sommet arabe, est devenue une initiative arabe. Les gouvernements de divers États, à l'exception de l'actuel Gouvernement d'Israël, ont salué cette initiative. Le Conseil de sécurité s'en est également félicité car elle est conforme à la légitimité internationale et représente une méthode rationnelle pour arrêter les massacres quotidiens dans les territoires palestiniens et tirer la région de la spirale de la violence. Nous espérons que toutes les parties concernées adopteront cette initiative utile et y adhéreront en vue d'assurer la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et la prospérité pour tous.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier très sincèrement pour votre action à la tête du Conseil ce mois-ci et pour votre prompte réponse la demande du Groupe arabe de convoquer une réunion d'urgence sur la situation qui se dégrade dans les territoires palestiniens occupés par Israël. En tant que Président du neuvième Sommet islamique, mon pays comprend l'importance de la tenue de telles réunions fréquentes et urgentes. Nous sommes tous conscients des dangers dans les territoires palestiniens depuis la toute dernière campagne des forces israéliennes et l'apparition du chaos provoqué par son invasion des territoires palestiniens occupés.

Les scènes d'horreur retransmises par les chaînes de télévision et décrites par les rapports de presse depuis les territoires arabes occupés sont une preuve irréfutable contre le Gouvernement israélien et ses forces armées. Les actions des forces israéliennes ne sont pas dignes d'une nation civilisée et moderne et d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces derniers jours, les forces israéliennes ont poursuivi leur opération de liquidation sauvage de la population palestinienne, particulièrement dans le camp de réfugiés de Djénine, où les forces israéliennes font tout pour cacher l'inhumanité de leurs crimes. Mais les prochains jours vont révéler la dimension réelle des crimes perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, qui viennent s'ajouter à la longue série de ses autres crimes, qu'il n'a cessé d'accroître depuis sa création. Ces actes d'Israël sont du terrorisme d'État visant à éliminer la présence palestinienne de son territoire; ce sont également des crimes de guerre perpétrés contre des civils innocents sous occupation, ce qui est une violation flagrante de la Quatrième Convention de Genève de 1949.

Ma délégation demande au Conseil de sécurité d'obliger Israël à se conformer aux résolutions de la légitimité internationale et particulièrement aux dernières résolutions du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Il incombe à Israël de mettre fin à son occupation des territoires palestiniens et plus généralement des territoires arabes. La violence ne s'arrêtera pas tant que le territoire d'autrui restera occupé. Ici, je voudrais saluer les efforts déployés par le Secrétaire général et le Secrétaire d'État des États-Unis en vue de rapprocher les points de vue entre les parties en conflit. Nous demandons également, à ce stade, l'envoi d'une force internationale pour protéger les civils palestiniens.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant des Émirats arabes Unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance afin d'examiner une fois de plus les moyens de mettre un terme à cette guerre d'occupation et de génocide que continuent de mener les forces israéliennes d'occupation dans les territoires palestiniens occupés.

En dépit des nombreuses séances d'urgence tenues au Conseil de sécurité au cours des dernières semaines, et en dépit de l'adoption d'importantes résolutions sur ce sujet, élaborées sous la conduite des délégations britannique et américaine, et malgré tous les appels et les déclarations d'organes internationaux et régionaux, dont la récente déclaration du « quatuor », à Madrid, appelant unanimement Israël à cesser ses hostilités militaires et à se retirer sans retard de tous les villes, villages et camps palestiniens qu'il a réoccupés, nous continuons malheureusement de voir Israël faire fi, jusqu'à l'heure où je parle, de ces diverses résolutions, efforts et appels. Ce défi s'est encore aggravé lorsque le Premier Ministre israélien, Ariel Sharon, son Ministre de la défense et ses généraux ont ordonné à l'armée israélienne de poursuivre le siège de la basilique de la Nativité et du quartier général de l'Autorité palestinienne et de continuer les persécutions, les détentions et les assassinats de la plupart des personnalités emblématiques et des représentants du peuple palestinien. Ils ont également ordonné les massacres épouvantables qui ont été perpétrés contre des Palestiniens, tous sexes, âges et religions confondus.

Les meurtres perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, les exécutions préméditées et la destruction de maisons dans les camps de Djénine et de Naplouse, alors que leurs habitants – femmes et enfants y compris – s'y trouvent encore ne sont hélas qu'un des nombreux chapitres de la série d'actes criminels perpétrés par le criminel de guerre sioniste Ariel Sharon, inaugurée avec les massacres dont il est l'auteur avant et après la guerre de 1967, et complétée par le carnage de Sabra et Chatila, au Liban, en 1982, et le carnage récemment commis dans les villes et villages palestiniens sous les yeux du Conseil de sécurité et de l'opinion publique, au mépris flagrant du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les Émirats arabes unis avaient mis de grands espoirs dans le succès de la mission menée dans la région par le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, en vue de dissuader le gouvernement de Sharon de commettre de nouvelles violations des droits de l'homme, à ramener les Israéliens à la table de négociation et à les obliger à appliquer les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Nous avons donc été atterrés par l'échec décevant de cette mission dû à l'intransigeance israélienne, au refus israélien d'appliquer les résolutions du Conseil et de se retirer, à son refus de tenir compote des déclarations du « quatuor » et du Président Bush, dont le pays est le principal parrain du processus de paix au Moyen-Orient. C'est, à notre avis, le coup le plus grave jamais porté aux efforts de règlement de la question palestinienne et de création d'un État palestinien indépendant, sans lequel il ne saurait y avoir de paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Nous condamnons vigoureusement la politique de deux poids deux mesures employée par certains membres du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis, face aux actes commis par le Gouvernement israélien, en violation flagrante et systématique des droits fondamentaux et des droits nationaux du peuple palestinien, de ses lieux saints et de ses institutions culturelles, historiques et économiques, et ce, depuis le début du courageux soulèvement palestinien en octobre 2000. Nous considérons qu'il est temps que les membres influents du Conseil relisent leurs résolutions. Cela permettrait au Conseil de sécurité de remplir effectivement son rôle et de prendre des mesures dans le cadre du Chapitre VII de la Charte afin d'obtenir d'Israël le respect des résolutions internationales, son retrait immédiat et sans conditions de tous les territoires palestiniens qu'il a réoccupés, y compris Ramallah et Bethléem, et de lever le siège pénible et humiliant du quartier général et des institutions de l'Autorité palestinienne ainsi que de toutes les villes palestiniennes. Il devrait être aussi empêché de bloquer l'accès aux organismes de secours, aux ambulances et aux fournisseurs d'aliments et de médicaments, qui ne peuvent accéder à des milliers de victimes.

Nous soutiendrions une initiative du Conseil de sécurité en vue de créer une force multinationale pour

envoi dans les territoires palestiniens. Il est d'une grande importance que l'ONU assume sa responsabilité de créer et d'envoyer une telle force immédiatement, afin de protéger la direction palestinienne et le peuple palestinien du génocide entrepris contre lui par l'armée israélienne. L'ONU devrait aussi exiger l'application des instruments internationaux tels que la quatrième Convention de Genève de 1949.

Nous invitons le Conseil de sécurité à envoyer une mission d'établissement des faits pour enquêter sur les crimes commis par les forces israéliennes, en particulier à Djénine et à Naplouse. Certains de ces crimes odieux ont été récemment mis au jour dans des rapports et des déclarations de Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, de M. Richard Cook, Directeur des opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et des représentants du Comité international de la Croix-Rouge, des organismes de secours et des médias dans le monde, malgré les efforts du Gouvernement israélien pour cacher les faits en enterrant des centaines de cadavres de Palestiniens tués, estropiés et brûlés par l'armée israélienne.

Dans ces circonstances extraordinaires, les Émirats arabes unis réitèrent leur soutien total à toutes les formes de lutte menées par le peuple palestinien, qui souffre sans cesse depuis l'occupation sioniste de ses territoires en 1948. Nous invitons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et les membres du « quatuor », à accroître le soutien politique, économique et financier au peuple palestinien, à assurer le retrait de l'injuste occupation israélienne, et à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, dont le principal est son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Nous réitérons notre appel à la transparence des positions sur la question palestinienne, qui soit dans la lignée des principes d'égalité et de justice entre les nations et les peuples. Nous devrions faire une distinction nette entre le droit légitime du peuple palestinien de résister à l'occupation israélienne et la politique de terrorisme d'État menée par le Gouvernement israélien.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Heinbecker (Canada) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole à nouveau, devant le Conseil, sur ce sujet. Le Conseil a déjà établi les conditions fondamentales nécessaires pour aider les parties à prendre du recul. La communauté internationale a parlé d'une seule voix, et pourtant le conflit se poursuit, le nombre de victimes continue d'augmenter, et l'espoir d'une paix durable diminue.

Les propositions ne manquent pas, pour ce qui est de mettre fin à la violence, et d'établir une transition vers la paix. Elles varient dans les détails, qui sont importants, mais toutes sont basées sur le principe de l'échange de terres contre la paix, énoncées dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) adoptées par le Conseil. Ces propositions prévoient deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité; une vision partagée par tous. Il est évident que les deux côtés ne peuvent pas réaliser cette vision à eux seuls.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Cette vision ne peut devenir réalité qu'avec la participation complète et active de la communauté internationale, notamment sur le terrain. Le conflit a des implications qui vont bien au-delà du Moyen-Orient, et le Secrétaire général a présenté une position courageuse sur la voie à venir. Il comprend que toute solution exigera l'engagement durable des parties, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le moment est venu d'examiner comment nous pouvons aider collectivement les parties à mettre un terme aux combats une fois pour toutes. Il est grand temps pour chacun de faire de la protection des peuples israélien et palestinien l'axe principal de sa stratégie, et de faire ce qu'il faut pour apporter la paix que ces peuples attendent et désirent si désespérément.

La situation actuelle ne peut pas continuer. Les terribles pertes en vies humaines des deux côtés, les souffrances d'ordre humanitaire, et plus fondamentalement, la destruction de l'espérance, tout cela doit cesser. Les horribles attentats-suicide à la bombe et les ravages dont nous avons été témoins à Djénine et ailleurs ne conduisent que plus avant dans la tornade de haine, de peur et de désespoir.

Le Gouvernement canadien pense qu'il existe une voie hors de la descente vers l'abîme. Elle existe dans les résolutions du Conseil 1397 (2002) , 1402 (2002) et

1403 (2002). Elle existe dans l'autorité unique du Secrétaire général. Elle existe dans le pouvoir unique du Gouvernement des États-Unis, soutenant son Secrétaire d'État. Elle existe dans l'engagement constructif des pays de la région, notamment par le biais du plan proposé par l'Arabie saoudite et adopté par la Ligue arabe. Elle existe dans les efforts de la communauté internationale au sens large représentée par cette institution. Prises ensemble, les composantes de la paix sont presque toutes réunies.

Le Canada a exhorté les parties à prendre les mesures nécessaires à l'établissement d'un environnement où la présence d'une tierce partie pourrait jouer un rôle constructif. Fort de son expérience dans toues les opérations de maintien de la paix dans la région depuis le début du conflit, le Canada pense qu'une telle présence pourrait améliorer la situation. Comme le Premier Ministre Chrétien l'a récemment déclaré, « Si on le lui demandait, le Canada serait prêt à participer à une telle présence ». Le Canada se félicite des propositions du Secrétaire général, et nous attendons avec intérêt de les étudier de plus près.

Donc, les composantes de la paix existent, ou presque. Ce qui manque est une démonstration de l'engagement des deux parties pour la paix. Nous invitons Israël et les Palestiniens à se conformer aux résolutions 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002). Israël doit immédiatement mettre fin à la destruction de l'infrastructure civile palestinienne, retirer ses forces de la Cisjordanie et cesser toutes les constructions de colonies. L'Autorité palestinienne et le Président Arafat doivent dénoncer, prévenir et punir le terrorisme contre les innocents. Soyons clairs : l'aspiration à un État palestinien, aspiration que le Canada soutient, ne sera jamais réalisée par le biais d'attentats-suicide contre des innocents.

J'en viens à l'inadmissible situation humanitaire. La protection des civils en période de conflit armé a fait l'objet de deux résolutions du Conseil de sécurité : à savoir, les résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000). Ces résolutions, et les mesures qu'elles envisagent, ne sont pas des consignes facultatives à respecter ou rejeter au gré des protagonistes. Ce ne sont pas de simples directives; elles rappellent aux États, de façon précise et avec force, leurs obligations de droit international, notamment aux termes des Conventions de Genève.

Le Canada invite les parties à respecter en tout leurs obligations de droit humanitaire international. Aux Palestiniens, nous réitérons notre condamnation catégorique des attaques contre les civils, y compris les attentats-suicide à la bombe. Ce sont des atteintes au droit international, qui sont moralement répréhensibles et nuisent au but visé. À Israël, nous disons qu'il est tenu lui aussi de respecter les civils et qu'il doit s'abstenir d'attaques sommaires qui nuisent aux civils.

Israël a des responsabilités particulières en vertu de la quatrième Convention de Genève. Le Canada invite le Gouvernement israélien à faire que les Forces israéliennes de défense coopèrent avec les organisations internationales afin de régler la situation sur le terrain, nommément à Djénine, et remplissent leurs obligations de droit international d'acheminer – ou de permettre à d'autres d'acheminer – des vivres, de l'eau et d'autres secours humanitaires aux sinistrés, dont les habitants de Djénine. Les organisations internationales telles que le Comité international de la Croix Rouge doivent bénéficier d'un accès libre et sans entrave aux camps et aux détenus. Les couvre-feux doivent être levés afin que les organismes humanitaires puissent bien s'acquitter des tâches essentielles à mener. Nous saluons la persévérance des défenseurs des droits de l'homme et des agents humanitaires dans l'exécution courageuse de leurs tâches. Aujourd'hui, le Canada a annoncé que 8 millions de dollars supplémentaires seraient affectés à l'aide humanitaire.

Nous sommes également inquiets de la situation actuelle dans l'Église de la Nativité à Bethléem, et nous invitons les deux parties à éviter d'y faire encore plus de vaines victimes.

Enfin, nous invitons les dirigeants des deux parties à prendre la décision stratégique indispensable vers la paix. Sinon, leurs peuples subiront les conséquences tragiques de leur inaction.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haneda (Japon) (*parle en anglais*) : Depuis que le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur cette question la semaine dernière, différentes initiatives internationales ont été prises afin d'améliorer la situation au Moyen-Orient, dont la plus importante à été la visite du Secrétaire d'État des États-Unis Colin Powell. Nous appuyons et apprécions ses

efforts auprès des deux parties pour un cessez-le-feu, dans des conditions extrêmement difficiles. Bien que le cycle de violence semble s'être atténué, au moins pour le moment, la situation sur le terrain, malheureusement, ne s'améliore guère. Beaucoup de Palestiniens et d'Israéliens ont perdu la vie depuis le dernier débat public du Conseil.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire dans les villes palestiniennes. Selon la mission de secours des Nations Unies envoyée au camp de Djénine il y a deux jours, la situation y est catastrophique, et la population manque désespérément de vivres et d'eau. Dans sa déclaration au Conseil ce matin, le Secrétaire général Kofi Annan a cité des agents des Nations Unies qui ont qualifié la situation d'horrible. Le Gouvernement japonais invite Israël à accorder aux institutions humanitaires internationales un accès libre et sans entrave aux villes palestiniennes afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. En outre, nous espérons que la visite du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Mary Robinson dans la région aura lieu comme prévu.

Les efforts pour rétablir le calme doivent se poursuivre. Le Secrétaire d'État Powell a bien indiqué que les États-Unis continueraient à oeuvrer pour l'instauration d'un cessez-le-feu. Le Gouvernement japonais appuie fermement l'engagement constant des États-Unis et coopérera au maximum à ces efforts. À cet égard, le Gouvernement japonais adjure le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne de répondre favorablement aux efforts des États-Unis, et de prendre des mesures décisives afin d'instaurer un cessez-le-feu et reprendre le processus de paix.

Une fois de plus nous invitons les deux parties à mettre en oeuvre immédiate les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1402 (2002). Nous demandons instamment à Israël de retirer ses troupes des villes palestiniennes, dont Ramallah, où se trouve le quartier général du Président Arafat. Le siège imposé au Président Arafat, dirigeant légitime du peuple palestinien, nuit au but visé et il doit cesser sans délai. Nous prenons note de la déclaration contre le terrorisme du Président Arafat dimanche dernier. Nous espérons sincèrement qu'elle sera suivie d'actions concrètes.

La situation le long de la Ligne bleue nous préoccupe aussi. Le Gouvernement japonais invite toutes les parties à respecter la Ligne bleue et à faire preuve de la modération la plus extrême afin d'éviter une escalade de la violence dans cette zone.

Différentes idées et initiatives positives en vue de promouvoir la paix ont été avancées, dont la proposition que le Secrétaire général a présentée au Conseil ce matin. La communauté internationale devrait continuer à délibérer de ces idées et de ces initiatives afin d'améliorer la situation. Le Japon, pour sa part, est résolu à y participer par tous les moyens possibles.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a convoqué un débat public sur cette question pour la troisième fois en ce mois d'avril, ce qui témoigne de la gravité de la situation sur le terrain dans les territoires occupés. En quelques semaines à peine, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions consécutives sur cette question – 1397 (2002), 1402 (2002) et 1403 (2002) – mais elles n'ont toujours pas été appliquées par Israël, et le conflit s'est aggravé, avec des conséquences inconcevables pour le peuple palestinien, et menaçant la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Nous recevons avec une horreur croissante des échos du camp de réfugiés de Djénine qui font état du massacre d'un grand nombre de civils ainsi que de la destruction monumentale infligée à leurs terres. Les premiers témoignages oculaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Roed Larsen, mettent en évidence les dimensions de la catastrophe humanitaire vraiment désastreuse qui a eu lieu à Djénine.

À cet égard, nous demandons instamment à Israël de remplir immédiatement les trois conditions requises, énoncées par le Coordonnateur spécial : levée immédiate du couvre-feu, assistance élargie des forces israéliennes aux agents humanitaires eu égard à l'équipement et aux liaisons sécuritaires, et approvisionnement facilité en eau et en vivres de la population nécessiteuse. Comme dans toute situation de conflit, une nation civilisée doit respecter ses obligations de droit humanitaire international et permettre aux instances humanitaires d'avoir accès aux

sinistrés. Nous exigeons donc qu'Israël s'y conforme au plus tôt.

En outre, les sièges imposés aux villes palestiniennes et les incursions qui y ont été menées, et qui se sont poursuivies sans relâche, doivent cesser immédiatement. À l'heure actuelle, les actions israéliennes d'agression n'ont absolument rien apporté à la sécurité; au contraire, elles ont créé un climat d'insécurité pour Israël lui-même, pour les Palestiniens et pour les autres peuples de la région : cette agression menace maintenant d'enliser la région avoisinante en attisant les sentiments profonds de colère, de méfiance et de frustration inscrites par le carnage perpétré par Israël sur le peuple palestinien et par le mépris absolu affiché par Israël pour la condamnation émise par la communauté internationale.

Étant donné ce qui précède, ma délégation ne peut que souligner la nécessité absolue de déployer une force multinationale sur le terrain, en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Enfin, il convient de répéter qu'une solution militaire ne saurait résoudre cette crise. Bien au contraire, les actes d'agression ont eu des conséquences tragiques : tueries systématiques, destructions aveugles de biens et aggravation des souffrances du peuple palestinien, déjà soumis à l'occupation depuis 35 ans. Seul un retrait israélien complet et immédiat de tous les territoires palestiniens occupés peut nous aider à nous extirper de ce bourbier. Alors seulement parviendra-t-on à une solution politique et diplomatique, dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur la base du principe « terre contre paix », qui est le fondement de la Conférence de paix de Madrid. L'objectif de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte, pourra alors devenir réalité.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (Iran) (*parle en anglais*) *:* Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué une nouvelle séance publique sur la situation grave dans les territoires palestiniens.

« Effroyable » et « horrible » sont des adjectifs communément utilisés par les travailleurs humanitaires et les représentants des médias pour décrire la situation à Djénine et dans d'autres localités de Cisjordanie, à la suite des exactions commises par l'armée israélienne. M. Roed-Larsen, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a décrit les dévastations laissées par les Israéliens à Djénine comme étant « effroyables et qu'elles dépassaient l'entendement ». Étant donné l'étendue des dévastations causées, cela ne fait que rendre ces actes encore plus criminels, indiquant une intention criminelle d'empêcher pendant 11 jours les équipes humanitaires et de secours d'accéder librement à cette zone. Il paraît de plus en plus évident que, comme un médecin légiste indépendant d'Amnesty International l'a dit, un massacre a eu lieu à Djénine. Dans ce contexte, il devient moralement impossible de qualifier celui qui se trouve principalement derrière ces crimes d'homme de paix et qui continue de prétendre qu'il mène une politique étrangère reposant sur les valeurs.

Sur la base des informations obtenues jusqu'ici, il est indéniable que le code de conduite à respecter en situation de guerre et le droit international humanitaire sont bafoués de façon flagrante. Il est également indéniable que ceux qui sont derrière les dévastations et le massacre de Djénine sont des criminels de guerre et qu'il ne faudrait pas les laisser impunis. Ceux qui s'opposeraient au fait de traduire ces criminels en justice feront entrave à la justice, et l'histoire se souviendra d'eux comme étant complices de l'agression.

Rien ne saurait justifier le fait de soumettre toute une population civile et sans défense à la forme de châtiment collectif la plus sévère qui soit. Les victimes des crimes barbares dans le camp de réfugiés de Djénine et ailleurs étaient déjà marquées et ravagé par des dizaines d'années d'humiliation et d'occupation de leurs terres par les Israéliens. Leur seule faute était de résister à la volonté de la puissance occupante et agressive, comme tous les autres peuples l'ont fait tout au long de l'histoire.

Les images montrant les atrocités commises par les Israéliens dans la terre palestinienne occupée, qui ont été projetées dans les salles de séjour du monde entier ont écoeuré l'opinion publique mondiale. Ceux qui ont intérêt à diffuser et à relayer ici ou là ce que dit la propagande officielle israélienne ne pourraient influencer que quelques personnes malveillantes du même bord ou tromper des personnes naïves.

En Afghanistan, la communauté internationale avait eu affaire seulement à deux groupes, à savoir les Taliban et Al-Qaïda, qui avaient virtuellement occupé l'Afghanistan, réprimant le peuple afghan et transformant le territoire de ce pays en base de lancement d'actes de terrorisme. Ils n'avaient absolument rien à voir avec le peuple afghan qui s'opposait à eux depuis le début, alors qu'en Palestine, c'est une nation tout entière qui est obligée de vivre dans l'exil ou qui est l'otage des Israéliens, et soumis à des brutalités systématiques depuis des dizaines d'années. Ces Afghans qui ont lutté contre l'occupation au cours des années 80 ont été qualifiés de combattants de la liberté et avaient l'appui de la communauté internationale. De même, ceux qui, aujourd'hui, continuent de lutter contre une occupation fondamentalement comparable, au Moyen-Orient, sont des combattants de la liberté et, de toute évidence, ne sont pas des terroristes. Ils devraient donc également profiter de l'aide de la communauté internationale.

Ce qui se passe à Djénine et ailleurs en Palestine fait partie d'un plan bien conçu par les Israéliens. Après avoir renoncé au simulacre de recherche de la paix auquel ils avaient recouru depuis plusieurs années, ils se sont lancés à présent dans l'anéantissement systématique de la capacité institutionnelle des Palestiniens. Ils détruisent les institutions politiques et économiques palestiniennes, afin de les ramener au point de départ et de défaire tout le processus d'autonomie dans lequel ils étaient engagés. Il est cynique qu'ils aient réduit en ruine les institutions de sécurité palestiniennes et qu'ils aient mis leur artisan, M. Arafat, en résidence surveillée, d'une part, alors que, d'autre part, ils s'attendent à ce qu'il mette un terme à la violence.

À la lumière de ce qui s'est passé récemment dans les territoires occupés, il incombe de plus en plus à la communauté internationale, représentée par le Conseil, de prendre des mesures efficaces afin de faire cesser, une bonne fois pour toutes, les exactions israéliennes. Compte tenu de cet objectif, cet organe devrait d'abord mettre un terme au mépris affiché par le régime israélien à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité, et donc à l'érosion de son autorité. Des semaines se sont déjà écoulées depuis l'adoption des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002), et les Israéliens continuent de leur passer outre.

Deuxièmement, une commission d'enquête internationale devrait être constituée avec pour mandat d'enquêter sur ce qui s'est passé à Djénine et ailleurs. Il est fondamental que ceux qui ont donné l'ordre de commettre ces crimes de guerre contre des civils et qui sont les véritables responsables de ces actes soient traduits en justice. Le Conseil a déjà fait cela dans les cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda. Pourquoi ne pas le faire dans le cas de la Palestine?

Troisièmement, il y a déjà longtemps qu'une force multinationale stationnée en territoire palestinien aurait dû être mise en place. Si cette force avait été autorisée et déployée auparavant, elle aurait pu éviter les violences récentes et sauver de nombreuses vies humaines. Étant donné les circonstances, la présence d'une force multinationale armée ayant pour mandat de faire respecter les décisions du Conseil est absolument indispensable, et toute hésitation de la part du Conseil sur cette question aura pour conséquence de nouvelles effusions de sang sur le terrain. Compte tenu de l'intransigeance et du mépris dont les Israéliens font de plus en plus preuve, nous pensons qu'il est maintenant plus nécessaire que jamais que le Conseil prenne des mesures déterminées au titre du Chapitre VII de la Charte.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kim Young-mok (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur la situation critique au Moyen-Orient.

Dans notre déclaration précédente dans cette même salle la semaine dernière, ma délégation s'est associée à d'autres Membres de l'ONU pour demander aux parties concernées de mettre immédiatement fin aux violences et évoluer rapidement vers le dialogue et la négociation pour trouver une solution pacifique à la crise. Aujourd'hui, ma délégation lance le même appel aux dirigeants des deux parties.

Ma délégation se félicite de l'engagement accru de la communauté internationale, et en particulier de la visite du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, dans la région ainsi que des efforts du « quatuor ». Nous espérons que ces efforts vont permettre de mettre fin au cercle vicieux de la violence et d'instaurer un cessez-le-feu et un dialogue véritable.

Ma délégation, pour l'instant, est surtout préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine. La situation actuelle est déplorable. En aucun cas, on ne saurait justifier le recours excessif à la force ou le traitement extrajudiciaire des civils. En outre, il faut garantir aux agents internationaux des organisations humanitaires un plein accès afin qu'ils puissent dispenser les secours nécessaires à la région touchée et aux civils qui s'y trouvent.

Dans ce contexte, la République de Corée demande aux parties responsables de respecter le droit international humanitaire et de faire preuve de la plus grande retenue. Nous demandons également la mise en oeuvre immédiate et complète des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et, en particulier, le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de son dévouement et de ses efforts incessants en vue d'amener la paix dans la région. Nous partageons son point de vue selon lequel la situation actuelle impose de prendre d'urgence des mesures efficaces pour assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et des autres initiatives de paix. Nous pensons que la proposition qu'il a faite ce matin d'envoyer une force multinationale dans la région mérite d'être sérieusement et soigneusement étudiée par tous les États Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ould Deddach (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Une fois de plus, le Conseil se réunit en séance publique pour traiter de la situation occasionnée par la réoccupation par Israël de territoires palestiniens placés sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, en violation flagrante des accords qu'il a signés avec l'Autorité palestinienne et avec le seul représentant légitime du peuple palestinien, le Président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser Arafat.

La fréquence de ces réunions montre que le Conseil de sécurité est incapable d'assumer ses responsabilités face à la situation au Moyen-Orient. Pourquoi en est-il ainsi? Comment peut-on encore hésiter ou manœuvrer lorsque l'on voit les destructions et les massacres qui se sont produits dans le camp de Djénine et dans les villes et villages occupés, et lorsque l'on est témoin des crimes qui ont été commis contre des civils – aussi bien contre des femmes et des enfants que contre des personnes âgées?

La République islamique de Mauritanie, qui, comme la communauté internationale tout entière, avait espéré que la déclaration adoptée à Madrid par le « quatuor » aurait des retombées positives et que la mission du Secrétaire d'État Colin Powell aboutirait, tient à condamner les actes israéliens – les massacres, la destruction, les agressions sauvages et non justifiées contre le peuple palestinien – et demande au Conseil de sécurité d'adopter les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil de sécurité devrait envoyer une mission internationale d'enquête dans les territoires palestiniens, en particulier à Djénine, pour établir les faits.

Deuxièmement, il devrait imposer le respect immédiat des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité, et assurer ainsi le retrait complet et inconditionnel de l'armée israélienne des territoires palestiniens occupés, pour permettre la reprise du processus de paix sur la base des résultats de la Conférence de Madrid et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Troisièmement, le Conseil doit garantir l'accès des organisations humanitaires, afin qu'elles puissent exercer librement leurs activités.

Quatrièmement, il doit envoyer une force internationale pour protéger le peuple palestinien non armé.

Cinquièmement, le Conseil doit lever immédiatement le siège imposé au quartier général du Président Arafat, pour permettre à celui-ci de reprendre ses activités au service du peuple palestinien et au service de la paix, qu'il s'est toujours efforcé de réaliser.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Sameen (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser à vous-même personnellement ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil de sécurité, nos

remerciements pour avoir réagi rapidement à la demande présentée par le Groupe arabe afin que soit tenue cette séance d'urgence du Conseil pour débattre de la situation tragique et de plus en plus grave dans les territoires palestiniens occupés.

Depuis plus d'un mois maintenant, le Conseil se réunit de façon quasi permanente pour étudier la dégradation de la situation dans les territoires arabes occupés. En fait, le Conseil a adopté plusieurs résolutions demandant à Israël d'instaurer un cessez-le-feu et de retirer sans retard ses troupes des territoires palestiniens qu'elles ont réoccupés.

Mais, malheureusement, jusqu'à ce jour, Israël n'a pas respecté ces résolutions ni donné suite à ces appels. Tout au contraire – d'après ce que nous avons pu apprendre dans la presse et d'après les informations qui nous parviennent concernant les activités de l'armée israélienne – Israël s'est livré à de nouvelles destructions et a intensifié sa campagne militaire contre les territoires et les villes palestiniens. Israël n'a pas non plus entendu les appels répétés lancés par les organisations humanitaires internationales lui demandant de les autoriser à enterrer les morts et à soigner les blessés. C'est la situation qui prévaut aujourd'hui et c'est ainsi qu'Israël répond aux résolutions du Conseil de sécurité.

Face à une telle situation, nous nous demandons, ainsi que le monde entier, quelle action le Conseil devra prendre maintenant et s'il continuera à surveiller la situation et à tenter de temps à autre d'adopter une résolution qui condamne et qui déplore. Conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées en vertu de la Charte, le Conseil doit assumer ces responsabilités et réagir avec fermeté et sérieux face à un État qui n'a tenu aucun compte des résolutions du Conseil de sécurité et qui agit comme s'il était au-dessus des lois.

Nous sommes conscients des responsabilités politiques et morales qui incombent au Conseil, et nous estimons que chaque membre du Conseil sera individuellement responsable devant l'histoire, compte tenu du mandat que les États Membres de l'ONU ont confié au Conseil : agir en leur nom pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela exige que le Conseil adopte des mesures pratiques pour amener Israël à respecter les résolutions de légitimité internationale.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est vraiment tragique. Cela a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées travaillant sur le terrain. Nous lançons donc un appel aux coparrains du processus de paix et au Conseil de sécurité pour qu'ils fassent obstacle au terrorisme d'État mené par les forces israéliennes d'occupation, qui ont défié tous les appels, injonctions et résolutions du Conseil de sécurité et pour qu'ils mettent fin à l'extermination du peuple palestinien. À cet égard, nous rappelons qu'il importe au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'approuver l'envoi immédiat d'une mission internationale pour enquêter sur les crimes commis par l'armée israélienne, qui devraient sans aucun doute être considérés comme un génocide et comme des crimes contre l'humanité qu'Israël essaie par tous les moyens de dissimuler.

Ce qui se passe aujourd'hui à Djénine, à Bethléem, à Tulkarem et à Naplouse ressemble beaucoup à ce qui s'était passé dans lesdites zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, comme Goradze, Srebrenica, Tuzla et autres lieux qui ont été soumis aux violences d'un groupe qui n'avait pas le moindre respect pour la légitimité internationale, d'un groupe qui avait seulement foi dans l'assassinat et dans l'oppression pour régler les conflits. Nous demandons au Conseil d'adopter les mesures nécessaires pour éviter que des catastrophes humanitaires ne surviennent dans d'autres régions.

Notre délégation exprime son étonnement devant le fait que certains milieux demandent au Président palestinien assiégé, qui est dans la ligne de mire des chars et des canons israéliens, de mettre fin aux actes dits terroristes et de demander aux Palestiniens de cesser le feu. Cela suscite réellement des interrogations. Est-ce que ce sont des Israéliens qui lancent de tels appels? De telles idées fourniront sans aucun doute à Israël de nouveaux prétextes pour poursuivre ses actes criminels contre le peuple palestinien et sa violation flagrante des normes et accords internationaux.

Sans entrer plus avant dans les détails en ce qui concerne la très grave situation dans les territoires palestiniens occupés, que notre délégation a déjà évoquée au cours des séances précédentes, je voudrais, pour terminer, exprimer notre appréciation et notre soutien à la proposition du Secrétaire général concernant l'envoi immédiat d'une force multinationale dans les territoires occupés pour arrêter toute nouvelle détérioration de la situation et pour

surveiller un cessez-le-feu et garantir le retrait d'Israël de tous les territoires occupés afin de créer un climat favorable à la reprise des négociations. En même temps, nous tenons à souligner la nécessité pour le Conseil d'adopter une résolution en vertu du chapitre VII de la Charte, comme il l'a fait dans d'autres situations auxquelles il a sérieusement fait face.

Le Président (*parle en russe*) :Les prochains orateurs sur ma liste sont les membres du Conseil. Je vais suspendre la séance maintenant jusqu'à demain matin. À la demande d'une délégation, des consultations seront tenues à 10 heures. Cette séance reprendra dès qu'elles auront pris fin.

La séance est suspendue à 19 h 55.